



REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

\*\*\*\*\*

UNIVERSITE D'ABOMEY – CALAVI (UAC)

\*\*\*\*\*

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG)

\*\*\*\*\*

## MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES ECONOMIQUES

Option : Sciences de Gestion

Filière : Management des Organisations

Année Académique : 2008-2009

THEME :

***LIMITATION DES SOURCES DE RISQUES DANS LA  
FINANCE INFORMELLE BENINOISE: CAS DES  
TONTINES MUTUELLES ET COMMERCIALES***

Réalisé et soutenu par :

Albert D. AMOUZOUN  
&  
Omer C. GBADO

Sous la direction de:

Coffi Simon GNANSOUNOU  
Professeur Assistant à l'UAC

Version après soutenance

Juillet 2010

**LA FACULTE N'ENTEND DONNER AUCUNE  
APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS  
EMISES DANS CE MEMOIRE – CES OPINIONS  
DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A  
LEURS AUTEURS**

# **DEDICACE**

✚ A vous, notre très cher et bien aimé père Innocent Houngbégnon AMOUZOUN et très chère et bien aimée mère Dènanmon MYIHIN ;

✚ A vous tous, qui avez construit et ma personne et cette œuvre.

**Albert Dèwanou AMOUZOUN**

# **DEDICACE**

✚ A vous, notre cher et bien aimé père Thomas Comlan GBADO et très chère et bien aimée mère Anne Ablawa KPEHOUN ;

✚ A vous tous, qui avez construit et ma personne et cette œuvre.

**Omer Comlan GBADO**

# **REMERCIEMENTS**

Au terme de ce travail, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à notre Directeur de mémoire, Professeur Coffi Simon GNANSOUNOU qui a accepté avec spontanéité et désintéressement de suivre la rédaction de ce mémoire malgré ses occupations tant professionnelles que familiales. Qu'il veuille accepter, l'expression émue de notre profonde gratitude.

Nous adressons également nos remerciements à l'endroit :

- ✚ de l'Assistant de notre Directeur de mémoire Mr Nestor NOUATIN pour son apport à l'élaboration définitive de ce mémoire ;
- ✚ du corps professoral de la FASEG/ UAC ;
- ✚ des membres du jury pour leur contribution à l'amélioration de ce travail ;
- ✚ de mon oncle, Djibril ADJAHOU, pour la part active que vous avez prise dans le déroulement de mes études et pour faire de moi un homme heureux ;
- ✚ de mon très cher aîné, Benoît D. AMOUZOUN, pour la part active que vous avez prise dans le déroulement de mes études. Que ce mémoire vous soit la juste récompense de vos soutiens et conseils immenses ;
- ✚ de nos frères et sœurs pour leurs soutiens quotidiens ;
- ✚ de nos oncles, tantes, cousins, cousines, neveux et nièces ;
- ✚ de tous les tontiniers et tontineurs qui ont répondu à notre questionnaire ;
- ✚ de tous nos ami(e)s qui de près ou de loin ont contribué à la conceptualisation et à l'élaboration définitive de ce travail.

**Albert Dèwanou AMOUZOUN**

**Omer Comlan GBADO**

# Liste des sigles et abréviations

ACEC : Association Cumulatrice d'Epargne et de Crédit

ACECA : Association des Coopératives d'Epargne et de Crédit d'Afrique

APC : Afrique Prestation Conseil

AREC : Association Rotative d'Epargne et de Crédit

BIESB : Bourse Internationale d'Entraide Sociale du Bénin

BIT : Bureau International du Travail

COOPEC : Coopération d'Epargne et de Crédit

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PME : Programme Mondial de l'Emploi

PS : Problème Spécifique

Tontine CRP : Tontine Commerciale Rémunératrice du Participant

Tontine CRT : Tontine Commerciale Rémunératrice du Tontinier

Tontine MCAE : Tontine Mutuelle avec Caisse d'Avance et d'Entraide

Tontine MS : Tontine Mutuelle Simple

# LISTE DES TABLEAUX

|                                                                                                                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Tableau 1 :</b> Regroupement des problèmes par centre d'intérêt :<br>détermination des problématiques possibles .....                                                   | 32 |
| <b>Tableau 2 :</b> Synthèse des approches génériques applicables par problème .....                                                                                        | 39 |
| <b>Tableau 3 :</b> Tableau de bord sur : « Limitation des sources de risques dans la<br>finance informelle béninoise: cas des tontines mutuelles et<br>commerciales .....  | 48 |
| <b>Tableau 4 :</b> Répartition des 35 tontiniers suivant les causes de la multiplication<br>de tontiniers non solvables .....                                              | 68 |
| <b>Tableau 5 :</b> Distribution des 35 tontiniers suivant les raisons du caractère des<br>départs de tontiniers sans laisser d'adresse .....                               | 69 |
| <b>Tableau 6 :</b> Répartition des 35 tontiniers suivant les raisons de "l'embrouille"<br>de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes .....                    | 70 |
| <b>Tableau 7 :</b> Distribution des 217 personnes suivant les causes de la<br>multiplication de tontiniers non solvables .....                                             | 74 |
| <b>Tableau 8 :</b> Répartition des 217 personnes suivant les raisons du caractère<br>Fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse .....                       | 75 |
| <b>Tableau 9 :</b> Distribution des 217 enquêtés suivant les causes de "l'embrouille"<br>de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes .....                     | 76 |
| <b>Tableau 10 :</b> Eléments du diagnostic .....                                                                                                                           | 87 |
| <b>Tableau 11 :</b> Synthèse de l'étude de limitation des sources de risques dans la<br>finance informelle béninoise : cas des tontines mutuelles et<br>commerciales ..... | 94 |

# Glossaire de l'étude

## **Contrainte de cotisation**

L'obligation de loyauté constitue la contrainte de cotisation de la part des adhérents.

Dans la tontine mutuelle, il s'agit de la pression sociale qui oblige tous les participants à un effort d'épargne que seul ils ne sauraient presque réaliser.

Dans la tontine commerciale, la pression vient du tontinier qui passe toutes les périodicités fixées et le tontineur se voit dans l'obligation de payer sa mise.

## **Cotisation tontinière**

La cotisation tontinière encore appelée dépôt, versement, mise ou encore souscription, est une somme fixée et qui se verse selon une périodicité définie à l'avance.

## **Cycle tontinier**

On appelle cycle tontinier, la période qui s'étend du premier au dernier versement. Le dernier versement correspond à la dernière levée et met fin au cycle tontinier.

Dans la tontine mutuelle, le cycle tontinier est fonction du nombre de participants et s'arrête lorsque tous ces derniers ramassent leurs mises. Le bouclage concerne simultanément tous les membres de la tontine.

Par contre, dans la tontine commerciale, le cycle tontinier s'arrête selon la périodicité définie par le duo tontinier- tontineur. Il est individuel, personnel et ne concerne pas le groupe.

## **Défaillance**

Un membre devient défaillant, quand ce dernier ne peut plus payer sa cotisation séance tenante ou de rembourser les avances qui lui sont consenties. La défaillance d'un participant peut alors s'analyser à deux niveaux :

- Le défaillant n'a pas encore ramassé : dans ce cas, il est créancier de la tontine et attend généralement, la fin du cycle tontinier pour récupérer sa mise, déductions faites des pénalités de retard (tontine mutuelle) et d'un appointement (tontine commerciale) ;
- Le défaillant a déjà ramassé : il est alors débiteur vis-à-vis du groupe. (C. REITCH)

## **Embrouille**

Etat de confusion, de complication et de trouble dans lequel les tontiniers se retrouvent face à l'enregistrement des opérations tontinières.

## **Finance informelle**

La finance informelle est définie comme « un des mécanismes non officiels, mais originaux qui permettent de faire circuler la monnaie à travers des créances et des dettes. Elle est constituée de l'ensemble des transactions effectuées, en marge des règles établies par des intermédiaires non agréés et non enregistrés. » Une autre caractéristique des transactions financières informelles réside dans l'absence de contrôle et d'imposition par l'Etat. (LELART, 1990)

## **Levée**

La levée est le montant net que le tontineur est appelé à ramasser. Ce dernier résulte d'une diminution des frais de garde et des pénalités de retard des cotisations totales. Dans la tontine mutuelle, la levée se fait à tour de rôle.

### **Mode d'attribution des tours**

Dans la tontine mutuelle, le mode d'attribution des tours est très diversifié. Il peut être, soit par consensus, soit par tirage au sort, soit en fonction des besoins de chaque membre etc.

### **Nombre de participants**

Dans la tontine mutuelle, le nombre de participants est connu de tous avant le démarrage de la tontine.

Par contre, dans la tontine commerciale, l'adhésion peut avoir lieu à tout moment à cause de l'inexistence d'un groupe. Il suffit tout simplement que le tontineur entre en contact avec le banquier ambulant.

### **Périodicité du versement**

Elle est le temps qui sépare deux versements successifs et elle peut être journalière, hebdomadaire, mensuelle etc. Elle dépend de celle fixée par le tontinier dans les tontines commerciales et de celle fixée par les acteurs dans les tontines mutuelles.

### **Rémunération du tontinier**

Elle est l'ensemble des frais supportés par un membre entre son premier versement et sa levée. Chaque adhérent de la tontine lève à son tour la totalité de ses souscriptions tout en ayant soin de déposer au responsable de la tontine sa commission qui constitue les frais de garde de la tontine. En plus des frais de garde, il prélève également les frais de pénalité de retard en cas de non respect des délais de cotisation.

### **Secteur informel**

Le secteur informel est caractérisé d'une part, par l'importance du marché noir et de biens et services et d'autre part, par l'importance d'une économie

parallèle de devises. Il regroupe également les activités légales non déclarées aux administrations fiscales et la sécurité sociale ; les revenus tirés de ces activités peuvent être non déclarés en totalité si l'entreprise est clandestine ou s'il s'agit d'un travail complémentaire d'une activité salariale. Il est souvent défini par l'absence de comptabilisation et de ce fait paralyse l'économie formelle ou officielle, seule à supporter les charges de plus en plus lourdes de la vie en société.

## **Tontine**

Trois types de tontines peuvent être distingués :

- La tontine mutuelle repose sur la solidarité entre les membres qui se connaissent bien ;
- La tontine commerciale est administrée par un gérant (garde monnaie) qui reçoit les cotisations et octroie des crédits et des avances. C'est la banque ambulante.
- La tontine financière où, l'ordre des levées est mis aux enchères. (M. LELART 1984, 1989)

La tontine aléatoire très peu connue et évoluant dans un monde totalement incertain (C. GNANSOUNOU, 1989) est la quatrième forme de tontine.

## **Tontine commerciale**

“La tontine commerciale consiste en un contrat verbal dont l'objet est de confier à une tierce personne un certain montant à des périodicités définies” (F. AMOUSSOUGA).

## **Tontine mutuelle**

La tontine mutuelle est un système original d'épargne et de crédit qui consiste à concentrer entre les mains de chaque individu successivement, l'épargne de tout le groupe, (Auguste Daubrey et Pierre Drouet). Elle est aussi qualifiée en termes économiques et juridiques d'une Association Rotative

d'Épargne et de Crédit (AREC). Elle est essentiellement fondée sur les relations de solidarité, d'entraide, et des relations sociologiques entre les personnes exerçant la même activité et qui se connaissent parfaitement.

La tontine mutuelle est une association financière créée entre personnes qui décident de mettre en commun leur épargne et s'attribuent le montant constitué à tour de rôle, la périodicité de versement individuel (qui peut être journalière, hebdomadaire, mensuelle, bimensuelle, etc.), et le mode d'attribution des cotisations collectées (la levée), qui est fait généralement par tirage au sort. Elle est aussi une «association de personnes qui, unies par des liens familiaux, d'amitiés, de profession, de clan ou de région, se retrouvent à des périodes d'intervalles plus ou moins variables afin de mettre en commun leur épargne. Cette dernière profite à tour de rôle à chacun des membres du groupe », (LELART 1990, Mayoukou 1993 et Igwe 1999).

# SOMMAIRE

Introduction Générale

Chapitre premier : De la présentation générale des tontines béninoises à la vision globale de résolution de la problématique de la limitation des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales au Bénin

Section 1 : De la présentation générale des tontines béninoises à l'évaluation des éléments de l'état des lieux de base.

Section 2 : Du choix de la problématique à la vision globale de résolution de la problématique choisie

Chapitre deuxième : Cadre théorique et méthodologie adoptée pour la limitation des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales au Bénin

Section 1 : Cadre théorique de l'étude

Section 2 : Méthodologie de recherche adoptée

Chapitre troisième : De la réalisation des enquêtes aux conditions de mise en œuvre des solutions pour la limitation des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales

Section 1 : Présentation et analyse des résultats

Section 2 : De la vérification des hypothèses aux conditions de mises en œuvre des solutions

Conclusion générale

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

# INTRODUCTION GENERALE

A l'instar de la plupart des pays en voie de développement, la République du Bénin est un Etat à forte dominance de l'économie informelle. L'économie informelle est perçue comme « l'ensemble des activités qui échappent à la politique économique et donc à toute régulation de l'Etat ». Ce secteur de la finance informelle est aujourd'hui en plein essor dans notre pays.

L'une des particularités de la finance informelle est l'importance qu'elle revêt dans bon nombre de pays africains tant par l'importance des personnes que par le volume des fonds impliqués.

En effet, parallèlement aux banques classiques et autres institutions de crédit, s'épanouissent en dehors de tout cadre légal, près d'un millier de circuits informels de collecte de l'épargne privée, contrôlés par les responsables eux-mêmes ; qui définissent leurs règles de collecte et d'allocation des ressources : ce sont notamment les Associations Rotatives d'Epargne et de Crédit (AREC) ou tontines mutuelles et les Associations Cumulatrices d'Epargne et de Crédit (ACEC) ou tontines commerciales. (LELART, 1998)

La tontine consiste en fait, soit à concentrer successivement entre les mains de chaque individu l'épargne de tout le groupe, soit à remettre à chaque individu la somme cotisée ou épargnée chez une garde d'épargne pendant une période déterminée.

Extrêmement utilisées, les tontines atteignent toutes les couches sociales. Elles sont caractérisées par l'absence de garantie, de sécurité, et aussi des sources de risques aussi bien pour les responsables de la tontine (tontiniers) que pour les participants (tontineurs). Ces sources de risques sont entre autres, la multiplication des tontiniers non solvables, le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse, et "l'embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes etc.

Ainsi, la manifestation de ces dernières dans la pratique tontinière (tontines mutuelles et commerciales) fera l'objet de notre étude. Les tontines mutuelles et

commerciales ont les plus fortes capacités de mobilisation d'épargne, mais elles ne restent sans engendrer de nombreuses sources de risques pour le tontineur.

En choisissant de mener nos réflexions sur les sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales, nous envisageons d'une part, d'identifier et d'approfondir les facteurs de sources de risques et d'aléas attachés à ces deux formes de tontines et, d'autre part de contribuer à la réduction du niveau des sources de risques des tontineurs.

L'ossature de cette réflexion se présente comme suit :

Après un aperçu général du système tontinier béninois et la revue des mécanismes de fonctionnement des diverses formes de tontines, nous allons nous attarder sur les objectifs et hypothèses de l'étude d'une part et, d'autre part sur la présentation de la méthodologie de la recherche adoptée, et enfin proposer des approches de solutions et des recommandations et ce, après la présentation de l'enquête et la vérification des hypothèses.



# **CHAPITRE PREMIER**

**DE LAPRESENTATION GENERALE DES TONTINES  
BENINOISES A LA VISION GLOBALE DE  
RESOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE DE LA  
LIMITATION DES SOURCES DE RISQUES DANS LES  
TONTINES MUTUELLES ET COMMERCIALES**

La finance informelle béninoise regorge plusieurs types de tontines. Le présent chapitre aborde en section 1, la présentation générale des tontines béninoises et l'inventaire des éléments de l'état des lieux de base et en section 2, la vision globale de résolution de la problématique choisie.

## **Section 1 : De la Présentation générale des tontines béninoises à l'évaluation des éléments de l'état des lieux de base**

La présente section va passer en revue, les réalités du système tontinier béninois. Le but poursuivi ici, est de retracer l'historique et le fonctionnement de ce système en vue de dégager ses forces, ses faiblesses, ses menaces et ses opportunités. Ce diagnostic managérial réalisé nous permettra alors de faire le choix de la problématique et d'aboutir à la vision globale de résolution de cette problématique.

### **Paragraphe 1 : Présentation générale des tontines béninoises**

Les tontines existaient bien avant l'introduction de la monnaie dans l'économie. Elles plongent leurs racines dans l'histoire lointaine des peuples concernés.

L'appellation "tontine" est apparue assez vite. Le mot vient d'un financier italien prénommé Lorenzo Tonti qui avait convaincu Mazarin, vers 1650, d'utiliser une nouvelle formule d'emprunt pour renflouer les caisses de l'Etat.

#### **I- Origine des tontines béninoises**

La pratique tontinière bien connue n'est pas née de façon spontanée. Elle a pris ampleur suite à des pratiques rencontrées dans toutes les anciennes sociétés rurales. Les paysans ont toujours eu l'habitude de travailler ensemble dans leurs champs respectifs : le premier jour ou la première semaine, tous dans le champ du

premier, le deuxième jour ou la deuxième semaine, tous dans le champ du deuxième, jusqu'à ce que tous les champs soient cultivés ou tout simplement en s'aidant à construire l'un après l'autre dans le village. Ce qui constituait la "tontine de travail". Il arrivait que des hommes se groupent par tranches d'âge et constituent des équipes n'excédant pas la douzaine de membres, ce qui permettrait d'assurer une bonne exécution des travaux.

C'est ainsi que cela se passait au Bénin où, ces communautés de travail s'appelaient des «Adjolou » (V. LIMA, 1980, p 109-117).

Les plus anciens banquiers ambulants du Bénin sont originaires de l'ère socioculturelle Yoruba et Nago.(A. K. AJISAFE, 1946 cité par MIRACLE et al). Cette pratique serait plus précisément venue d'Ilè-Ifè au Nigéria et son inventeur est un chasseur (M. A. ADECHOUBOU et S. N. TOMETY, p. 47).

## **II- Etymologie des noms attribués aux entreprises tontinières au Bénin**

La diversité des appellations locales est très grande. Ainsi, nous pouvons noter des appellations comme : « Gbé-Egbé », terme qui caractérise un groupe de personne de même âge, « So-Sou-Esso », ce qui exprime l'action de déposer quelque chose auprès de quelqu'un en tout confiance. On parle aussi de l'« Yssirou » chez les Batonnou dans la province de l'Atacora, « Sokoué-Soukoué » dans la province du Zou, « Eïssou-Assoussou » dans la province de l'Ouémé.

D'autres utilisent des noms génériques comme « Gbê », « Esu » et « Adjonou » qui signifient cotisation ou épargne, ou on retrouve de nombreux sobriquets à connotation religieuse, par exemple « Achiribo », « Jesus wè huhlou sié » (Dieu est la grandeur suprême et ma source de détermination) ou encore des appellations traduisant la blague comme « Tac-au-Tac », « Bênu-Lèwa ». D'autres noms par contre imitent le système marketing occidental comme « wala-wala » (avec moi, c'est la chance, c'est vite écouler sa marchandise), « confiance », « la

banque en déplacement », « bons comptes, bons amis », « caisse d'épargne africaine », « Owonikowo » (l'argent appelle l'argent), etc.

### **III- Typologie des tontines**

Il existe au Bénin plusieurs types de tontines qui fonctionnent de diverses manières. Les tontines mutuelles, les tontines commerciales, les tontines à enchères (tontines financières) ont toutes leurs racines dans la pratique ancestrale. «La tontine aléatoire quant à elle est très peu connue et évolue dans un monde totalement incertain », (GNANSOUNOU, 1989). C'est la raison pour laquelle notre étude portera en général sur chacune des formes des tontines, mais en particulier sur les tontines mutuelles et commerciales.

#### **A- La tontine mutuelle**

La tontine mutuelle est la première forme de tontine classique ou monétaire reposant sur le volontariat et le sens moral des participants.

##### **1- Mécanisme de fonctionnement**

Le bon fonctionnement de la tontine mutuelle est régi par des textes ou des dispositions orales désignés comme "règlement intérieur". C'est dans ce règlement intérieur que sont fixés le montant de la souscription, la durée et l'ordre des tours, les sanctions en cas de retard ou de non respect d'une quelconque clause du règlement intérieur, les conditions d'accès et de sortie de la tontine. Il est alors évident que la définition des tours ait une importance capitale dans la tontine mutuelle.

Les personnes qui participent à une tontine mutuelle tirent un bénéfice de leur appartenance au groupe à tour de rôle, mais celui-ci ne comporte pas de coût financier, puisque chacun est censé percevoir autant qu'il a versé. Il en résulte au sein de ces groupements une dimension sociale particulière. C'est cette dimension

qui est selon Martinez (2003), “ un vecteur de sociabilité dans des espaces progressivement marqués par l’individualisme “.

De même, les tours peuvent être tirés au sort au début de la tontine, soit à chaque réunion pour le tour suivant ou bien peuvent faire l’objet d’une négociation compte tenu de l’esprit de solidarité.

## **2- Mécanisme de fonctionnement des variantes de la tontine mutuelle**

La forme la plus traditionnelle est la tontine mutuelle simple (tontine MS). Il existe une seconde forme de la tontine mutuelle appelée la tontine mutuelle avec caisse d’avance et d’entraide (tontine M.C.A.E.).

### **a- La tontine mutuelle simple**

Cette forme de tontine est la plus usitée. Le nombre de participants, le montant de chaque versement, la périodicité du versement et l’ordre de la levée de la tontine sont définis en commun accord entre le responsable de la tontine (tontinier) et les participants (tontineurs).

### **b- La tontine mutuelle avec caisse d’avance et d’entraide (tontine M.C.A.E.)**

La tontine mutuelle avec caisse d’avance et d’entraide ne diffère pas en tant que telle de la tontine mutuelle simple. Elle est dédoublée d’une caisse d’avance et d’une caisse d’entraide. Elle se pratique dans les groupes de tontines structurés ayant au moins deux ans d’expérience et où la pratique tontinière simple a été réalisée avec succès tant de la part du tontinier que du tontineur.

## **B- La tontine commerciale**

La tontine commerciale est la seconde forme de tontine monétaire.

## **1- Mécanisme de fonctionnement**

La fonction principale de la tontine commerciale est d'offrir des services d'épargne aux personnes affiliées qui sont principalement les commerçantes. Elle est organisée par une personne qualifiée de "banquier ambulant" qui ayant la confiance de son entourage, propose aux participants (commerçants, artisans, revendeurs, etc.) de lui disposer de façon régulière leur argent (tous les jours, tous les jours du marché, chaque semaine, etc.).

Afin de collecter les fonds, le banquier ambulant sillonne de plus en plus les marchés de son entourage sur sa motocyclette ou sur sa petite moto, effectue des opérations de dépôt et de crédit avec une clientèle très diversifiée qui pour des raisons diverses n'accède pas aux banques classiques. Il va au devant des adhérents et leur remet une carte lui permettant d'enregistrer les opérations de ces derniers. Chaque carte contient un certain nombre de cases. A chaque passage du banquier ambulant, le client effectue un versement et en retour le banquier ambulant fait une croix ou met son cachet (tampon) dans l'une des cases signifiant que le client a effectué le versement de cette période. Après avoir apposé sa signature dans l'une des cases, le banquier ambulant relève le montant dans son cahier disposé pour cette opération. Une fois que la carte est totalement remplie, le banquier ambulant rembourse la totalité des versements effectués diminuée du montant d'un versement considéré comme sa commission.

## **2- Mécanisme de fonctionnement des variantes de la tontine commerciale**

Il existe deux variantes de la tontine commerciale : la tontine commerciale rémunératrice du tontinier (tontine CRT) et la tontine commerciale rémunératrice du participant (tontine CRP).

**a- La tontine commerciale rémunératrice du tontinier**

Elle se déroule de la manière suivante : un certain nombre de personnes versent suivant une périodicité convenue de l'argent à un tontinier. A l'échéance, ce dernier rend à chacun de ses clients, l'argent qu'il a versé diminué du montant d'un versement.

Le tontinier peut rembourser tout ou une partie de la cotisation, mais garde toujours sa commission.

**b- La tontine commerciale rémunératrice du participant (tontine CRP)**

Elle regroupe la tontine à cotisation progressive et la tontine camerounaise.

La tontine à cotisation progressive impose aux adhérents le montant et la périodicité des versements. Une période avant le dernier versement, le client reçoit la totalité de ses cotisations majorée d'une rémunération. Il existe ici, des pénalités de retard.

Créée au Bénin par l'association tontinière 71-opération-71, la tontine camerounaise est une tontine à cotisation journalière d'une durée de 60 jours. Elle consiste à faire cotiser 59 appointements pour un remboursement intégral dès le remplissage de la 59<sup>ème</sup> case majorée d'un appointement gratuit aux membres qui ne veulent pas conserver pour un certain nombre de mois leurs épargnes dans l'association, et majorée par contre, d'autant d'appointements gratuits pour autant de mois que veulent thésauriser certains membres, cette épargne de 59 appointements.

**C- La tontine aléatoire**

La tontine aléatoire est la troisième forme de tontine et se différencie des deux autres par son caractère non monétaire.

## **1- Mécanisme de fonctionnement**

La tontine aléatoire est l'une des innovations tontinières au Bénin et essentiellement basée sur le hasard.

Certains promoteurs de société ont élaboré des systèmes de cotisation et de gain qu'ils ont appelé "tontine universelle" et "tontine modernisée à large masse". La "tontine universelle" ou "mini-bourse" est introduite au Bénin en 1990 par le groupe d'épargne et d'entraide sociale "Afrique Prestation Conseil" (APC) et la "tontine modernisée à large masse" ou "tontine turbo" par le groupe "Bourse Internationale d'Entraide Sociale du Bénin" (BIESB). Ces deux types de tontines quoi que séduisantes, évoluent malheureusement dans un monde incertain.

Contrairement aux autres tontines classiques, la tontine aléatoire ne laisse envisager dans le temps aucune possibilité de bouclage global du cycle tontinier.

## **2- Mécanisme de fonctionnement des variantes de la tontine aléatoire**

La tontine aléatoire à droit de participation payant (la tontine universelle) et la tontine aléatoire à droit de participation gratuit (la tontine turbo) constituent les deux variantes de la tontine aléatoire.

### **a- La tontine aléatoire à droit de participation payant (la tontine universelle)**

La tontine aléatoire à droit de participation payant est introduite au Bénin en 1990 par le groupe d'épargne et d'entraide sociale "Afrique Prestation Conseil" (APC). Elle se déroule en cinq (05) étapes sans possibilité de bouclage (confère annexe, p. e).

### **b- La tontine aléatoire à droit de participation gratuit**

La tontine turbo est introduite au Bénin en 1990 par la Société Anonyme à Responsabilité Limitée (SARL) "Bourse Internationale d'Entraide Sociale du Bénin"

(BIESB). Elle se déroule en sept étapes sans aucune possibilité de bouclage (confère annexe, p .g).

#### **D- La tontine à enchère**

Une quatrième forme de tontine qu'est la tontine à enchère, est très peu connue et probablement très peu pratiquée.

##### **1- Mécanisme de fonctionnement**

La tontine à enchères est une tontine dans laquelle, il n'existe pas de rang pour les levées des mises. L'attribution des tours n'est ni gratuite, ni définie par tirage au sort, encore moins laissée à la discrétion du tontinier. Elle est payante et c'est le plus offrant qui lève les fonds. C'est la somme versée qui s'appelle enchère. Les participants sont des personnes qui se connaissent plus ou moins, ou généralement, sont liés par des relations interpersonnelles. Ils cotisent à intervalle de temps réguliers, une somme déterminée à l'avance. Pour la bonne conduite, un règlement intérieur est établi avant le démarrage et fait mention du montant à payer, de la périodicité des levées, des pénalités, des obligations, du montant des fonds recueillis, des garanties en cas de défaillance d'un participant, (LELART, 1990, op. cit. p. 208).

##### **2- Mécanisme de fonctionnement des variantes de la tontine à enchère**

Il existe ici deux variantes : la tontine à enchères libres et la tontine à enchères encadrées.

###### **a- La tontine à enchères libres**

Lorsque dans la tontine aucun plafond d'enchères n'est défini à l'avance, chaque membre désireux de lever la tontine peut proposer le montant voulu : il s'agit alors d'enchères libres.

**b- La tontine à enchères encadrées**

Dans certaines tontines, un plafond d'enchères est fixé dont les enchères ne doivent pas dépasser. Dans ce cas on parle d'enchères encadrées.

**3- La répartition intégrée des enchères**

Les enchères ne font pas toujours l'objet d'une répartition formelle. Elles peuvent en effet, être intégrées au fonctionnement de la tontine et affecter les versements qui restent à effectuer. Les différentes modalités selon lesquelles les enchères sont payées, puis partagées, déterminent la formule « en dedans » et la formule « en dehors ».

**a- La formule « en dehors »**

Selon cette formule, l'enchère est, soit versée immédiatement, soit remboursée ultérieurement.

Dans le premier cas, l'enchérisseur paie "de sa poche" l'enchère proposée avant de lever la totalité des fonds.

Dans le second cas, l'enchérisseur le plus offrant accepte d'opérer des versements supérieurs au montant de sa mise initiale pour les tours à venir. Ainsi, l'enchère est échelonnée sur les cotisations futures.

On dit que les enchères sont « en dehors » ou que les intérêts sont ajoutés aux remboursements.

**b- La formule « en dedans »**

Ici, l'enchère la plus élevée est déduite directement du montant à ramasser, si bien que l'enchérisseur qui l'emporte accepte de recevoir de ses partenaires qui n'ont pas encore levé la tontine, un montant inférieur à leur mise.

#### **IV- L'esprit tontinier à travers l'intermédiation financière**

La tontine met en relation deux agents économiques : celui qui a un besoin de financement et celui qui a des capacités de financement. Les membres qui lèvent des fonds sont des emprunteurs, ceux qui n'ont pas encore levé leurs fonds sont des agents à capacité de financement.

#### **Paragraphe2 : Evaluation des éléments de l'état des lieux de base et leur inventaire**

Il est question dans ce paragraphe de faire l'évaluation des éléments de l'état des lieux d'une part, et de procéder à l'inventaire de ces éléments d'autre part.

##### **I- Evaluation des éléments de l'état des lieux de base**

Cette évaluation sera faite non seulement au sien des tontines mutuelles et commerciales, mais aussi, au niveau des tontines aléatoires et à enchères.

Généralement, les activités menées dans l'une ou l'autre des tontines sont identiques, seulement que la manière de conduite diffère.

Ainsi, au niveau de ces différentes tontines, il s'agira d'observer sur :

- La consolidation des liens sociaux ;
- L'élection des organes dirigeants du groupe tontinier ;
- L'élaboration des statuts et règlement intérieur ;
- La fixation des taux de cotisation ;
- La collecte des cotisations ;
- La définition des tours ;
- La gestion des comptes ;
- La gestion des demandes d'avance et de crédit.

### **A- constats sur la consolidation des liens sociaux**

L'esprit de solidarité est très ancestral en Afrique et a servi de socle aux structures financières informelles. Les liens de parenté et d'appartenance au même milieu social font partie des traits caractéristiques que l'on retrouve chez les acteurs de ce système. Ils s'associent pour trouver des solutions communes, ce qui implique du coup la mise en commun des revenus et le partage des risques.

En cas de difficulté de l'un des membres d'entre eux, ces derniers s'échangent les tours compte tenu de l'esprit de solidarité et d'entraide.

Nous relevons alors l'existence d'un **esprit de solidarité et d'entraide du groupe tontinier**.

De même, les données de PNUD en 2002 indiquent que près de 80% de la population béninoise ont des activités en relation avec le secteur financier informel, soit à travers les gardes-monnaies, soit à travers les banquiers ambulants. Et comme le dit H. Desroches : "Le Bénin est la patrie des tontines" (M. LELART, 1990). La tontine recrute toutes les couches sociales riches ou pauvres, instruites ou analphabètes, y compris les salariés des banques. (IBID., p 86). Nous signalons à cet effet, **la couverture sociogéographique des tontines**.

Enfin, dans la tontine à enchère, il existe autant de mises qu'il y a de participants. A chaque levée de fonds, tous les membres se réunissent et l'attribution des tours s'effectue moyennant le paiement d'une somme appelée "enchère". La possibilité est donc donnée à chacun des membres de "ramasser la tontine". Celui qui lève la tontine est celui qui offre l'enchère la plus élevée.

Il y a donc la **possibilité donnée à chaque membre de ramasser la tontine**.

### **B- Constats sur l'élection des organes dirigeants du groupe tontinier**

Chaque association est animée par un bureau ou commission de coordination dont la composition est assez variable. Ce bureau comprend en règle générale:

- Un président qui est en principe élu (on notera qu'il est souvent le fondateur de la tontine). Il assure la direction générale de la tontine, préside au déroulement des séances, assure l'exécution des décisions prises au cours d'une séance et veille de manière générale à la bonne marche de la tontine. Il est en même temps le garant moral de la tontine, en ce sens que les adhésions des nouveaux membres sont largement tributaires de la confiance qu'il inspire. De son dynamisme dépend d'ailleurs celui de l'ensemble de la tontine, et notamment sa capacité à s'étendre, soit à l'ensemble du village, soit à d'autres villages, en zone rurale, au quartier ou à des personnes venant d'autres milieux ethniques ou socio-professionnels en zone urbaine.
- Dans certains cas, il est assisté d'un ou plusieurs Vice-présidents. Ceux-ci sont, tous comme lui, choisis parmi les notables du village, dont la moralité est établie et qui jouissent de ce fait d'un capital de confiance de la part des membres, ou, en zone urbaine parmi les plus âgés ou compte tenu de la fonction exercée dans la vie professionnelle.
- Le secrétaire tient les archives de la tontine qu'il met à la disposition des membres pour consultation en cas de besoin. On se réfère à lui pour l'interprétation et le respect scrupuleux du règlement. Il remplace le Président en cas d'empêchement. Sa fonction est très importante du fait qu'il signe toujours les documents attestant du versement des fonds, ou des décaissements en fonction des décisions prises au cours de l'assemblée.
- Le trésorier tient la comptabilité de la tontine et remplace le secrétaire en cas d'empêchement. Il a la garde des fonds perçus, notamment ceux des caisses d'épargne et de prêts, et ceux des caisses de secours ou d'assistance. Il en assure la garde sous sa propre responsabilité, de telle sorte qu'en cas de déficit dans les comptes il est tenu d'en assurer le financement sur ses ressources personnelles. De ce fait, le choix d'un trésorier est un exercice difficile.

- Les commissaires aux comptes vérifient la comptabilité de la tontine. Leur rôle prend une importance particulière en fin de cycle, lorsqu'il faut répartir les intérêts entre les différents membres de la tontine.
- Enfin, le censeur veille à la discipline lors des séances de la tontine. C'est à lui qu'incombe la charge d'appliquer les amendes et pénalités en cas de retard, de troubles, etc. Le censeur tend en bref à faire respecter les obligations et l'éthique du groupe au sein de la tontine.

Nous notons le **choix effectif des organes dirigeants du groupe tontinier**.

### **C- Observations sur l'élaboration des statuts et règlement**

Il existe une forte asymétrie d'information entre le gérant de la tontine et ses clients d'une part, et entre le gérant et l'Etat d'autre part. La relation Etat-tontinier est quasi-inexistante. L'utilisation des fonds collectés dépend entièrement du gérant qui concentre en main le pouvoir d'utilisation avant échéance des fonds collectés. Le marché étant intensif en information, il court les risques liés à la sélection adverse et à l'aléa de molarité de la part des emprunteurs.

Nous notons alors une **asymétrie d'information liée à l'activité tontinière**.

En outre, l'inexistence d'assise juridique dans les structures informelles renforce les conséquences de l'asymétrie d'information qui prévalent dans ce secteur. Dans les milieux urbains et surtout commerciaux, on a observé des cas de personnes qui adhèrent à plusieurs tontines à la fois. Pour honorer tous les engagements de cotisations, elles sont obligées des fois de puiser dans leurs fonds de commerce ; ce qui peut entraîner une tension de trésorerie qui, à terme, risque de conduire à une cessation de paiement et même à une faillite. Par ailleurs, un membre peut avoir des difficultés de remboursement d'une avance de fonds ; ce qui peut gêner la poursuite normale des activités de la tontine.

Toutes ces situations sont dues à **l'inexistence d'un cadre légal et de normes adéquates de gestion.**

Par ailleurs, la proximité des structures informelles de la résidence de la clientèle, est un facteur important. En effet, certaines structures sont mobiles et trouvent même les clients à domicile. Les règles de fonctionnement reposent sur un compromis entre les parties.

Nous dégageons **la proximité et la flexibilité des tontines.**

De façon générale, la durée des tontines ou d'autres groupements informels ne dépasse pas une année. Certaines associations ont un caractère saisonnier en raison de la nature des événements auxquels elles sont rattachées. Ceci montre **la faible durabilité des groupements tontiniers.**

Par contre, la réalité du bouclage du cycle tontinier n'existe pas dans le déroulement de la tontine aléatoire qui, dans son principe, est conçue pour tourner à l'infini.

Nous notons une **impossibilité de bouclage du cycle tontinier dans la tontine aléatoire.**

Le difficile repérage des tontines constitue également l'un des facteurs qui témoigne de la multiplicité de ces dernières.

Nous constatons alors un **difficile repérage des tontines.**

Enfin, le tontinier est tenu de respecter deux obligations vis-à-vis du tontineur : il s'agit des obligations de résultat et des obligations de moyen.

- Par l'obligation de résultat, le tontinier doit user de tous les moyens afin de restituer les sommes d'argent déposées dès que l'épargnant aurait manifesté le désir de les reprendre en tenant compte du délai préalablement ou momentanément retenu d'accord parti. Cette obligation de résultat, qui est, ici une obligation de restitution ou de remboursement

reste une obligation déterminante à laquelle le tontinier ne peut échapper sous aucun prétexte. Au cas échéant, le préjudice à charge du tontineur est très important et prend même une tournure dramatique en cas de décès du tontinier.

- Par l'obligation de moyen, tout débiteur s'engage implicitement à tout mettre en œuvre, à employer les meilleurs moyens possibles, à agir avec le maximum de prudence et de diligence afin de satisfaire le créancier en obtenant le résultat préalablement visé. Il en est ainsi du tontinier qui est tenu de l'obligation de sécurité, car les sommes d'argent à lui confiées par le tontineur doivent être gardées et protégées contre les sinistres du genre vol, incendie, inondation. Il s'engage par conséquent, à rassembler et à garder en bon père de famille, les sommes d'argent déposées.

**Le non respect des obligations par le tontinier ou le dépositaire vis-à-vis du tontineur** constitue une source de risques pour ce dernier.

#### **D- Point sur la fixation des tours**

Il y a une plus grande accessibilité aux structures informelles concernant les systèmes de financement classique. Les populations de la ville comme en celles rurales, aussi bien les pauvres que les personnes aisées ont accès aux structures informelles. C'est l'un des modes d'entraide financière le plus populaire et le plus répandu. Il est populaire par le nombre de membres, la variété des domaines d'intervention et le montant des capitaux gérés.

Il y a une grande **accessibilité dans la finance informelle**.

#### **E- Etat des lieux sur la collecte des cotisations**

Parfois, quelques tontiniers sont victimes de vol leur faisant perdre les fonds dont ils ont la responsabilité. Ceci constitue évidemment une source de risques réelle pour le tontineur qui perdra tout ou une partie de sa mise.

Ceci montre **l'exposition de certains tontiniers au cambriolage.**

#### **F- Observations sur la définition des tours**

Dans la tontine aléatoire, les cotisations et les levées sont soumises à des aléas et incertitudes qui perturbent sa réalisation. Cela s'explique par le fait qu'un adhérent doit être en mesure de faire venir d'autres adhérents avant de pouvoir lever une partie de ses mises.

**Une obligation est donc faite aux participants de la tontine aléatoire d'avoir des filleuls avant la levée d'une partie de leur mise.**

#### **G- Points sur la gestion des comptes**

Certains tontiniers partent sans que leurs clients ne soient informés de leur destination prochaine. Il est alors impossible que ces derniers rentrent en possession de leurs fonds. Ainsi, nous mettons en exergue le **caractère fréquent des départs des tontiniers sans laisser d'adresse.**

Il arrive également que certains tontiniers soient victimes d'incendie emportant tous leurs patrimoines alors que ces derniers détiennent les fonds collectés dans leurs domiciles. Dans ce cas, le tontineur perd tout ou une partie de ses mises. Nous ressortons **l'exposition de certains tontiniers à l'incendie.**

De même, la multiplication des tontiniers non solvables rend ces derniers incapables de rembourser les fonds collectés à l'échéance. Cette situation met ainsi le tontineur dans une position de perte de ses cotisations. La **multiplication des tontiniers non solvables** est alors constatée.

Aussi, faut-il souligner que certains **tontiniers s'embrouillent dans la gestion de leurs comptes.** Ce qui affecte négativement le recouvrement des fonds des tontineurs.

En outre, il existe une grande disproportion entre le gain du tontineur et celui du tontinier. Le gain retiré par le tontinier est supérieur à celui du tontineur, parce que la tontine aléatoire fonctionne sur la base d'une logique de loterie où, le maximum de gain est réservé à l'organisateur et le minimum aux participants.

Nous notons **une supériorité du gain du tontinier à celui du tontineur.**

#### **H- Etat des lieux sur la gestion des demandes d'avance et de crédit**

Dans les tontines mutuelles et commerciales, quelques-uns des clients ayant obtenu des avances ou des crédits peuvent se retrouver dans une situation de cessation de paiement. Cela engendre des conflits au sein du groupe.

**L'insolvabilité de certains clients** est à faire remarquer.

Les taux pratiqués dans le système informel de financement sont généralement plus élevés que ceux du marché formel. En plus des frais de garde de mise prélevés, les promoteurs ou gérants de ces groupements perçoivent des droits au titre des services d'administration des fonds.

Nous signalons alors **le niveau élevé des taux d'intérêt dans les tontines.**

Dans les tontines en général, et en particulier, dans les tontines commerciales, il est prévu l'octroi des crédits à titre d'avance et d'entraide au tontineur lorsque ce dernier en fait la demande pour un objectif précis. La réalisation de cet objectif est subordonnée à l'obtention de cette avance. Au cas où, le tontineur n'a pas obtenu les avances demandées, il perd alors des opportunités d'affaires.

Nous mettons en exergue la possibilité de **non obtention d'avance par le tontineur.**

#### **II- Inventaire des éléments de l'état des lieux**

Après avoir fait une étude minutieuse des différentes tontines, il ressort que ses dernières présentent des atouts majeurs et des problèmes.

## **A- Inventaire des atouts**

Les tontines présentent un certain nombre d'atouts à savoir :

1. L'existence d'un esprit de solidarité et d'entraide du groupe tontinier ;
2. La couverture sociogéographique des tontines ;
3. La possibilité donnée à chaque membre de ramasser la tontine ;
4. Les organes dirigeants du groupe tontinier ;
5. La proximité et la flexibilité des tontines ;
6. L'accessibilité dans la finance informelle ;

## **B- Inventaire des problèmes**

Les problèmes liés à l'activité tontinière, handicapent lourdement l'évolution de cette activité ainsi que l'ampleur de sa contribution au renforcement et la pérennisation des sources offertes aux bénéficiaires. Ainsi, les problèmes suivants peuvent être énumérés :

1. L'asymétrie d'information liée à l'activité tontinière ;
2. L'inexistence d'un cadre légal et de normes adéquates de gestion ;
3. La faible durabilité des groupements tontiniers ;
4. L'impossibilité de bouclage global dans les tontines aléatoires ;
5. Le difficile repérage des tontines ;
6. L'exposition de certains tontiniers au cambriolage ;
7. L'obligation faite aux participants de la tontine aléatoire d'avoir des filleuls avant la levée d'une partie de leur mise ;
8. Le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse ;
9. L'exposition de certains tontiniers à l'incendie ;
10. La multiplication des tontiniers non solvables ;
11. "L'embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes ;
12. La supériorité du gain du tontinier à celui du tontineur ;
13. L'insolvabilité de certains clients ;

14. Le niveau élevé des taux d'intérêt dans les tontines mutuelles et commerciales ;
15. La non obtention d'avance par le tontineur ;
16. Le non respect des obligations par le tontinier ou le dépositaire vis-à-vis du tontineur ;

## **Section 2 : Du choix de la problématique à la vision globale de résolution de la problématique choisie**

Dans la présente section, nous allons d'abord identifier les problématiques possibles, ensuite, choisir la problématique à résoudre et la justifier, et enfin, dégager la vision globale de résolution de la problématique choisie.

### **Paragraphe 1 : Identification des problématiques possibles et choix de la problématique**

Ce présent paragraphe fait état de la liste des problématiques possibles, du choix de la problématique et de sa justification.

#### **I- Identification des problématiques possibles**

Les problèmes spécifiques énumérés ci-dessus sont regroupés sous des problématiques différentes présentées comme telles dans le tableau suivant :

**Tableau 1 : Regroupement des problèmes par centre d'intérêt : détermination des problématiques possibles**

| Centres d'intérêts                                                            | Problèmes spécifiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Problèmes généraux                                                                                  | Problématiques                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Limitation des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Asymétrie d'information liée à l'activité tontinière ;</li> <li>- Faible durabilité des groupements tontiniers ;</li> <li>- Non respect par le tontinier ou le dépositaire de ses obligations vis-à-vis du tontineur ;</li> <li>- Exposition de certains tontiniers au cambriolage ;</li> <li>- Caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse ;</li> <li>- Exposition de certains tontiniers à l'incendie ;</li> <li>- Multiplication des tontiniers non solvables ;</li> <li>- "Embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes ;</li> <li>- Insolvabilité de certains clients ;</li> <li>- Non obtention d'avance par le tontineur.</li> </ul> | Recrudescence des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales pour les adhérents | Problématique de la limitation des sources de risques dans la finance informelle béninoise: cas des tontines mutuelles et commerciales |
| Sources de risques dans la tontine aléatoire                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impossibilité de bouclage global dans les tontines aléatoires ;</li> <li>- Obligation faite aux participants de la tontine aléatoire d'avoir des filleuls avant la levée d'une partie de leur mise ;</li> <li>- Supériorité du gain du tontinier à celui du tontineur.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Sources de risques très élevées dans la tontine aléatoire                                           | Problématique de la réduction des sources de risques dans la tontine aléatoire                                                         |
| Règlementation des tontines                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence d'un cadre légal et de normes adéquates de gestion ;</li> <li>- Difficile repérage des tontines ;</li> <li>- Niveau élevé des taux d'intérêt dans les tontines mutuelles et commerciales.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Règlementation non adéquate de la pratique des tontines au Bénin                                    | Problématique de la réglementation adéquate de la pratique tontinière au Bénin                                                         |

Source : Résultat de l'état des lieux de base

## **II- Choix de la problématique et justification du sujet**

Après l'identification des problèmes du système tontinier béninois et leur regroupement sous différentes problématiques, il convient de faire le choix d'une seule problématique parmi les trois (03) identifiées, et de justifier le sujet.

## **A- Choix de la problématique**

L'état des lieux de base réalisé nous a permis de recenser les problèmes du système tontinier béninois. De ces problèmes, nous avons dégagé les trois problématiques suivantes :

- Problématique de la limitation des sources de risques dans la finance informelle béninoise : cas des tontines mutuelles et commerciales
- Problématique de la réduction des sources de risques dans la tontine aléatoire
- Problématique de la réglementation adéquate de la pratique tontinière au Bénin.

Notre étude portera essentiellement sur **“la problématique de la limitation des sources de risques dans la finance informelle béninoise : cas des tontines mutuelles et commerciales”**. Ceci, pour deux raisons :

- Les travaux réalisés sur le fonctionnement de la tontine aléatoire ont montré que cette dernière n'a rien d'une tontine et risque de discréditer le système tontinier tout entier. De plus, elle évolue dans un avenir totalement incertain.
- En ce qui concerne la problématique de la réglementation adéquate de la pratique tontinière au Bénin, nous n'avons pas les compétences nécessaires pour la résoudre.

## **B- Justification du sujet**

L'éclosion des tontines mutuelles et commerciales dans notre pays nous a permis d'affirmer qu'elles constituent un instrument de développement économique. En nous fondant sur cette assertion, nous nous sommes proposés d'orienter nos recherches vers la limitation des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales. Nous avons alors choisi comme thème de notre étude :

## **“Limitation des sources de risques dans la finance informelle béninoise : cas des tontines mutuelles et commerciales”.**

### **Paragraphe 2 : Spécification de la problématique brute et détermination de la vision globale de résolution de la problématique spécifiée**

Le présent paragraphe sera consacré à la spécification de la problématique choisie d’une part, et à la vision globale de résolution de la problématique spécifiée, d’autre part.

#### **I- Spécification de la problématique choisie**

De l’analyse de la pratique tontinière béninoise, il ressort que les tontineurs courent plus de risques que les tontiniers. Ceci est dû à l’asymétrie d’information qui existe entre les deux acteurs.

L’utilisation des fonds collectés dépend entièrement du tontinier qui concentre en main le pouvoir d’utilisation de ces fonds avant l’échéance convenue, puisque les tontineurs ne peuvent pas contrôler les actions menées par le tontinier.

Les tontineurs rencontrent aussi, la difficulté de faire la distinction entre le bon et le mauvais tontinier. De l’analyse de la pratique tontinière en Afrique, on distingue deux catégories de risques : les risques majeurs et les risques mineurs (S. GNANSOUNOU, 1999).

En nous référant aux différents problèmes identifiés dans les tontines mutuelles et commerciales, nous pouvons retenir comme sources de risques majeurs, les problèmes suivants :

- ✓ L’insolvabilité de certains clients
- ✓ La multiplication des tontiniers non solvables
- ✓ l’exposition de certains tontiniers au cambriolage
- ✓ “l’embrouille” de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes

- ✓ le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse
- ✓ l'exposition de certains tontiniers à l'incendie
- ✓ le niveau élevé des taux d'intérêt dans les tontines

Nous pouvons considérer comme sources de risques mineurs, les problèmes ci-après :

- ✓ le non respect par le tontinier de ses obligations vis-à-vis du tontineur
- ✓ l'asymétrie d'information
- ✓ la faible durabilité des groupements tontiniers

Ne pouvant pas étudier toutes les sources de risques des tontineurs, nous nous sommes intéressés aux sources de risques majeurs, mais surtout, aux sources de risques majeurs ci-après :

- ❖ la multiplication des tontiniers non solvables, (PS1)
- ❖ le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse, (PS2)
- ❖ "l'embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes. (PS3)

Ainsi, l'insolvabilité de certains clients n'a pas fait objet d'étude dans ce mémoire du fait que certains clients font l'effort de rembourser leur prêt.

Le problème de régulation du taux d'intérêt dans le secteur informel et formel pose toujours un problème. Même dans les institutions dites formelles, l'Etat n'arrive pas à maîtriser les taux. Donc, dans les tontines, il sera difficile voire impossible de réguler les taux.

Enfin, l'exposition de certains tontiniers au cambriolage et à l'incendie relève du domaine de sécurisation. Ne disposant pas des outils nécessaires et vue l'indisponibilité des autorités en charge nous ne pouvons pas résoudre ce problème dans le présent mémoire.

## **II- Vision globale de résolution de la problématique spécifiée**

Les problèmes spécifiques à résoudre ayant été retenus, notre sujet formulé et la problématique spécifiée, il convient à présent de préciser la vision

globale qui nous guidera dans l'analyse et la résolution des problèmes spécifiques et par ricochet le problème général identifié. Cette vision globale prendra donc en compte trois centres d'intérêt à savoir :

- **l'approfondissement de la problématique ;**
- **l'esprit de résolution de la problématique et**
- **le contenu séquentiel de la vision.**

#### **A- Vision globale de résolution du problème général**

Le problème général auquel sont confrontés les tontineurs béninois est **la recrudescence des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales pour les adhérents**. Par rapport à ce problème, il importe de rappeler que la maîtrise des sources de risques constitue un élément fondamental de la stratégie de gestion satisfaisante des regroupements tontiniers. Elles proviennent souvent, soit de la défaillance des responsables tontiniers, soit du non respect des obligations des tontineurs vis-à-vis des tontiniers. Les diverses réactions qu'engendrent les sources de risques dans le rang des adhérents obligent les tontiniers à optimiser leur gestion afin d'éviter le départ de leurs clients. Ainsi, la limitation des sources de risques au niveau des tontiniers est vitale pour les adhérents.

Ainsi, pour la résolution du problème général, nous ferons donc recours à une approche générique basée sur **la maîtrise des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales au profit des adhérents**. Elle sera présentée dans ses diverses formes par rapport aux différents problèmes spécifiques identifiés plus haut.

#### **B- Vision globale du problème spécifique n°1**

En ce qui concerne le problème spécifique n°1 relatif à **la multiplication des tontiniers non solvables**, rappelons qu'au Bénin, le secteur informel des tontines

mutuelles et commerciales existait depuis fort longtemps. Il a toujours existé malgré la dure répression de l'Etat pour le supprimer. Les hauts taux d'intérêt et les garanties exigés par les banques classiques n'ont donc fait que l'amplifier. Ainsi, cette multiplication des tontines a pour corollaire celle des tontiniers. Au rang de ces derniers, il y en a qui deviennent non solvables après avoir collecté les cotisations des adhérents. Cette situation rend alors difficile, voire impossible le recouvrement des fonds des clients, et par conséquent la perte de leurs opportunités d'affaires. Pour cela, la résolution de ce problème spécifique fera référence, en termes de théorie, à une approche générique basée sur **une gestion efficace des fonds collectés.**

#### **C- Vision globale du problème spécifique n°2**

Quant au problème spécifique n°2 relatif **au caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse**, c'est toute situation où le premier responsable de la tontine se déplace sans que ses clients ne soient informés de sa destination future. Cette méconnaissance de la destination du tontinier par les clients entraîne parfois le non recouvrement de leurs fonds et la perte de leurs opportunités d'affaires. L'exercice de l'activité tontinière étant permis à tout le monde, il est alors difficile de maîtriser les intentions de ceux qui y entrent. Certains sont mal intentionnés et après un temps d'exercice disparaissent avec les fonds collectés ou levés.

Il s'ensuit que, pour la résolution de ce problème spécifique, nous ferons recours à une approche générique **définissant les normes de professionnalisation de métier des tontiniers.**

#### **D- Vision globale du problème spécifique n°3**

Enfin, par rapport au problème spécifique n°3 qui traite de **"l'embrouille de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes**, rappelons que "l'embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes est l'état de

confusion, de complication et de trouble dans lequel ils se retrouvent face à l'enregistrement des opérations tontinières. Cette situation de mélange total des comptes ne permet pas aux tontiniers de connaître avec précision les mises effectives de chaque participant et de savoir ceux qui sont en position de débiteurs et de créditeurs. Ceci présage alors d'un recouvrement difficile des fonds par les tontineurs. Pour résoudre alors ce problème, nous allons identifier en termes de **modèle d'approche générique basée sur la maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité**.

Les différentes approches génériques retenues peuvent être résumées dans le tableau de synthèse suivant :

**Tableau n°2 : Synthèse des approches génériques applicables par problème.**

| Niveaux d'analyse   |   | Problèmes                                                                                  | Approches génériques applicables                                                                                            |
|---------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau Général      |   | Recrudescence des sources de risques dans les mutuelles et commerciales pour les adhérents | Théorie générale de la maîtrise des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales au profit des adhérents. |
| Niveaux spécifiques | 1 | Multiplication des tontiniers non solvables                                                | Approche générique basée sur une gestion efficace des fonds collectés.                                                      |
|                     | 2 | Caractère fréquent <b>des départs de tontiniers sans laisser d'adresse</b>                 | Approche théorique définissant les normes de professionnalisation de métier des tontiniers.                                 |
|                     | 3 | "Embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes                       | Modèle générique basée sur la maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité.                                          |

Cette vision globale que nous venons de retenir nous permet de libeller en dix (10) étapes les séquences de résolution de la problématique. Ainsi, il s'agit :

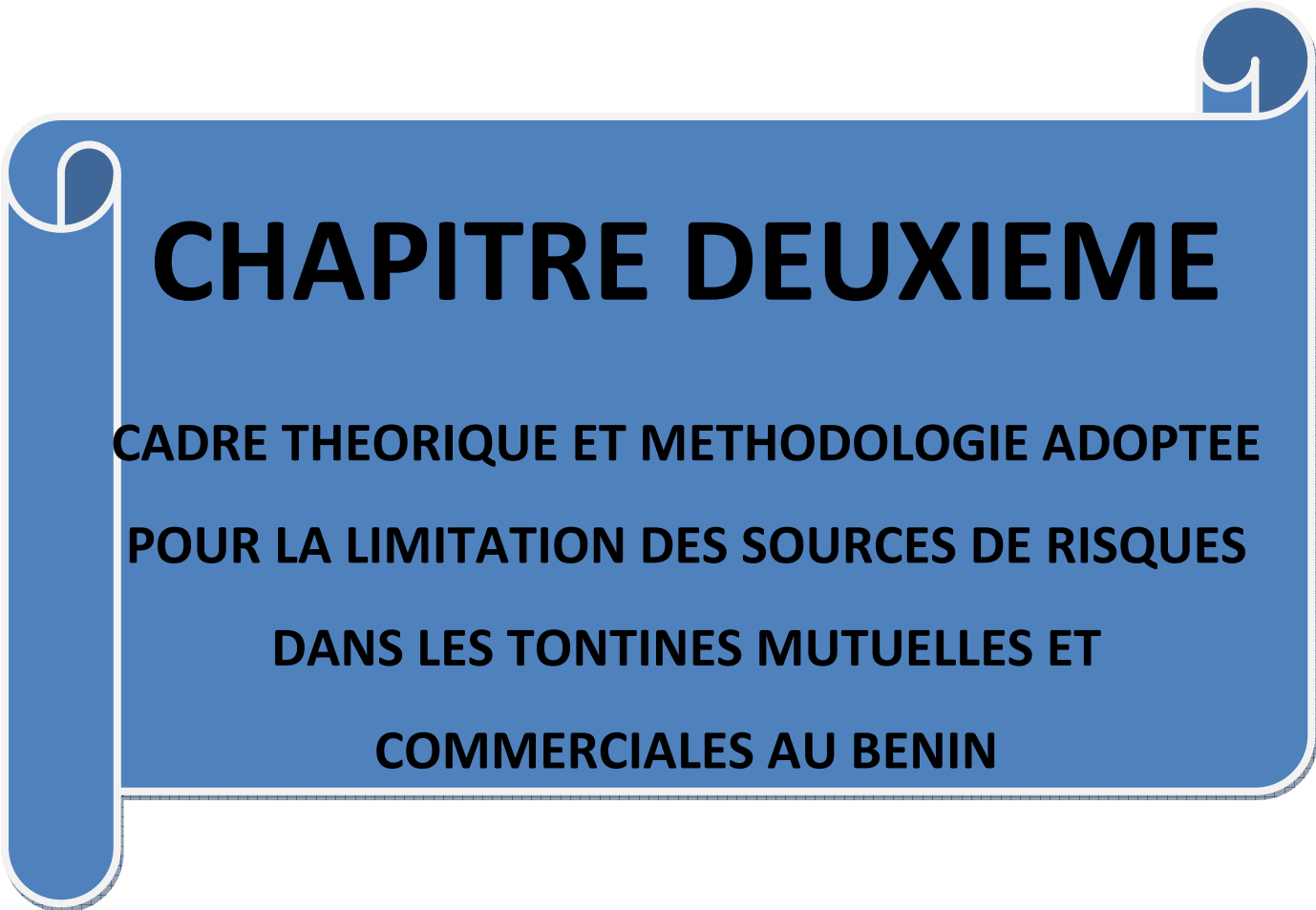
1. Fixation des objectifs ;
2. Identification des causes des problèmes et formulation des hypothèses ;
3. Construction du tableau de bord de l'étude ;
4. Revue de littérature ;
5. Choix de l'outil d'analyse des données ;
6. Choix de l'outil de mobilisation des données ;
7. Mobilisation des données ;
8. Analyse des données ;
9. Etablissement du diagnostic
10. Approches de solutions et conditions de leur mise en œuvre.

### **Conclusion partielle**

Le système tontinier béninois a fait l'objet de notre réflexion. Ainsi, nous avons présenté de façon générale les différentes tontines et procédé à l'évaluation des éléments de l'état des lieux. Cette étude nous a permis de relever les forces et faiblesses de la pratique tontinière béninoise.

Ensuite, nous avons regroupé les problèmes spécifiques sous différentes problématiques correspondant chacune à un problème général.

Enfin, nous avons procédé au choix de la problématique et à sa justification en tenant compte de l'importance et de l'urgence de sa résolution pour les tontines. Avec la connaissance du sujet, nous avons déterminé la vision globale de résolution de la problématique choisie qui nous permettra de fixer les objectifs, les hypothèses de l'étude et de présenter la méthodologie de la recherche dans le deuxième chapitre.



# **CHAPITRE DEUXIEME**

**CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE ADOPTEE  
POUR LA LIMITATION DES SOURCES DE RISQUES  
DANS LES TONTINES MUTUELLES ET  
COMMERCIALES AU BENIN**

Nous ferons cas dans ce deuxième chapitre des objectifs, des hypothèses, de la revue de littérature via l'élaboration du tableau de bord et enfin de l'approche méthodologique de l'étude.

## **Section 1 : Cadre théorique de l'étude**

Dans cette section, nous allons définir les différents objectifs à atteindre, formuler les hypothèses de travail, élaborer le tableau de bord de l'étude et finir par la revue de littérature.

### **Paragraphe 1 : objectifs, hypothèses de l'étude et tableau de bord**

La présentation des objectifs, des hypothèses et l'élaboration du tableau de bord de l'étude constitueront le corps de ce paragraphe. Nous allons avant tout, rappeler les problèmes auxquels nous voulons trouver de solutions. Il s'agit, du problème général et des problèmes spécifiques.

#### **❖ Le problème général**

Recrudescence des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales pour les adhérents.

#### **❖ Les problèmes spécifiques**

- Multiplication des tontiniers non solvables
- Le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse
- "Embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes

### **I- Objectifs de l'étude**

Les objectifs de l'étude sont fixés en rapport avec les problèmes recensés. Il s'agit des objectifs de développement et des objectifs de recherche.

## **A- Objectifs de développement**

A ce niveau, nous faisons une déclaration d'intention nous permettant de résoudre la problématique. Ils regroupent l'objectif général de développement et les objectifs spécifiques de développement.

### **1- Objectif général de développement**

Notre objectif général de développement sera donc de *contribuer à la limitation des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales au profit des adhérents.*

### **2- Objectifs spécifiques de développement**

- Envisager les conditions de réduction du nombre des tontiniers non solvables ; (OSD1)
- Proposer le contexte de limitation des départs de tontiniers sans laisser d'adresse ; (OSD2)
- Suggérer aux tontiniers les conditions de gestion sans "embrouille" des comptes. (OSD3)

## **B- Objectifs de recherche**

L'objectif de recherche est une déclaration d'intention en vue de la réalisation de l'étude sur le problème. Il regroupe l'objectif général de recherche et les objectifs spécifiques de recherche.

### **1- Objectif général de recherche**

Le but général visé par l'objectif général est de *rechercher des conditions de limitation des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales au profit des adhérents.*

## **2- Objectifs spécifiques de recherche**

- Identifier les conditions de réduction du nombre des tontiniers non solvables ; (OSR1)
- Déterminer le contexte de limitation des départs des tontiniers sans laisser d'adresse ;(OSR2)
- Etudier les conditions de gestion sans “embrouille” des comptes des tontiniers. (OSR3)

## **II- Causes supposées être à la base des problèmes à résoudre et hypothèses de recherche**

### **A- Causes et hypothèse liées au problème spécifique n°1**

Concernant le problème qu'est la multiplication des tontiniers non solvables, nous avons identifié les causes possibles suivantes classées par ordre d'importance croissante :

- Difficulté à dissocier les ressources tontinières de leurs patrimoines ;
- Octroi de crédit ou d'avance à des clients insolvable ;
- Gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine.

La première cause possible pourrait justifier ledit problème car après avoir collecté les cotisations, certains tontiniers éprouvent d'énormes difficultés à dissocier ces ressources tontinières de leurs patrimoines. Celles-ci les conduisent parfois dans une situation d'insolvabilité. Cependant, cette cause n'est pas la plus significative car bon nombre de ces tontiniers ont pris conscience et procèdent désormais à la séparation des comptes.

De même, dans le but de satisfaire ou de fidéliser leurs clientèles, certains tontiniers octroient des crédits ou accordent des avances à ces dernières. Mais il arrive qu'au rang de ces clients, il y en a qui deviennent insolvable. L'insolvabilité

de ces derniers implique celle des tontiniers. Seulement que la majorité de ces clients font preuve de bonne foi et essaient de rembourser leur dû. Donc elle n'est pas la plus plausible.

La gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine commence par se faire remarquer lorsque le montant à ramasser à l'échéance n'est pas disponible. Cela traduit la multiplication des tontiniers non solvables.

Ainsi, nous pouvons donc formuler l'hypothèse n°1 comme suit : **la multiplication des tontiniers non solvables est due à une gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine.**

#### **B- Causes et hypothèse liées au problème spécifique n°2**

Après détermination du problème du caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse, nous pouvons retenir les causes exploitables suivantes, listées par ordre d'importance croissante :

- Voyage imprévu ;
- Ambition démesurée ;
- Tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents.

La cause relative au voyage imprévu pourrait expliquer le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse car pour des raisons d'urgence, certains tontiniers effectuent des voyages imprévus sans que leurs clientèles ne soient informées. Compte tenu du renversement de situation à leurs destinations, ces tontiniers ne reviennent plus à leurs lieux de départ. Cette cause n'est pas la plus raisonnable car même malgré cette situation, certains tontiniers maintiennent la communication avec leurs clients.

Par ailleurs, certains tontiniers étant très ambitieux et ayant déjà collecté les cotisations des clients disparaissent sans que ces derniers ne soient informés.

Néanmoins certains arrivent tout de même à surmonter cette ambition. Donc l'ambition démesurée n'est pas la cause la plus plausible.

Enfin, la tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents se fait remarquer lorsque ces responsables de tontine disparaissent avec les fonds de la tontine sans que leurs clients ne soient avisés et, donc ne connaissent pas leur destination. Ce qui affecte négativement le fonctionnement de la tontine.

Ainsi, l'hypothèse n°2 peut donc être formulée de la façon suivante : **la tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents explique le caractère fréquent des départs des tontiniers sans laisser d'adresse.**

### **C- Causes et hypothèse liées au problème spécifique n°3**

Ce problème relatif à "l'embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes peut avoir comme causes les éléments d'appréciation ci-dessous abordés par ordre d'importance croissante :

- Négligence dans l'enregistrement des opérations ;
- Faible niveau d'instruction ;
- Non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité.

Le remboursement des crédits et avances octroyés ne se faisant pas toutefois en intégralité conduit certains tontiniers à négliger l'enregistrement des opérations tontinières. Cette négligence les entraîne dans "l'embrouille" de la gestion de leurs comptes. Mais la négligence de certains tontiniers dans l'enregistrement des opérations tontinières n'explique pas totalement "l'embrouille" de ces derniers dans la gestion de leurs comptes du fait qu'ils disposent d'un cahier pour une telle activité.

De plus, les tontiniers qui sont peu instruits, enregistrent parfois mal les opérations tontinières. Ce qui engendre leur embrouille dans la gestion des comptes.

Enfin, la non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité ne permet pas à certains tontiniers de connaître les tontineurs en position de débiteurs ou de créanciers. Cette situation engendre “l’embrouille” de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes.

Ainsi, l’hypothèse n°3 peut donc être énoncée comme suit : **la non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité est à la base de “l’embrouille” de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes.**

### **III- Tableau de bord de l’étude (TBE)**

Le tableau de bord est un instrument de communication et de décision qui permet au contrôleur de gestion d’attirer l’attention de tout responsable sur les points clés de sa gestion et de lui fournir des informations indispensables au pilotage de son entreprise ou de son centre de responsabilité. Il sert dans cette perspective à mesurer le chemin parcouru (ou qui reste à parcourir) vers l’atteinte des objectifs. Ainsi, nous avons le tableau de bord ci-après :

**Tableau 3 : Tableau de bord de l'étude sur : « Limitation des sources de risques dans la finance informelle béninoise : cas des tontines mutuelles et commerciales »**

| Niveaux d'analyses                             | Problématique*                                                                                                                 | Objectifs de recherche                                                                                                                                        | Causes supposées                                                                                                                   | Hypothèses                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| G<br>E<br>N<br>E<br>R<br>A<br>L                | <u>Problème général</u><br>Recrudescence des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales pour les adhérents | <u>Objectif général</u><br>Rechercher des conditions de limitation des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales au profit des adhérents | _____                                                                                                                              | _____                                                                                                                                                                                                                      |
| S<br>P<br>E<br>C<br>I<br>F<br>I<br>Q<br>U<br>E | <u>Problème spécifique n°1</u><br><br>Multiplication des tontiniers non solvables                                              | <u>Objectif spécifique n°1</u><br><br>Identifier les conditions de réduction du nombre des tontiniers non solvables                                           | <u>Cause spécifique n°1</u><br><br>Gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine                 | <u>Hypothèse spécifique n°1</u><br>La multiplication des tontiniers non solvables est due à une gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine                                            |
|                                                | <u>Problème spécifique n°2</u><br><br>Caractère fréquent <b>des départs de tontiniers sans laisser d'adresse</b>               | <u>Objectif spécifique n°2</u><br><br>Déterminer le contexte de limitation des départs de tontiniers sans laisser d'adresse                                   | <u>Cause spécifique n°2</u><br>Tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents | <u>Hypothèse spécifique n°2</u><br>La tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents explique le caractère fréquent des départs des tontiniers sans laisser d'adresse |
|                                                | <u>Problème spécifique n°3</u><br><br>"Embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes                     | <u>Objectif spécifique n°3</u><br>Etudier les conditions de gestion sans "embrouille" des comptes tontiniers                                                  | <u>Cause spécifique n°3</u><br><br>Non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité                                         | <u>Hypothèse spécifique n°3</u><br>La non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité est à la base de l'embrouille de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes                                        |

\*La problématique de la limitation des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales au Bénin

**Source : établi par nous-mêmes.**

## **Paragraphe 2 : Revue de littérature**

Dans le cadre d'un travail de recherche, la revue de littérature permet de faire le point des connaissances acquises sur les problèmes identifiés. Rappelons que notre recherche s'inscrit dans une logique de limitation des sources de risques dans la finance informelle béninoise : cas des tontines mutuelles et commerciales. Ainsi, le travail sera fait en prenant pour repère les racines thématiques retenues au niveau de la vision globale de résolution de la problématique spécifiée. Pour y parvenir, nous exposerons, à travers ces thématiques, les points des connaissances liées au problème général de la recrudescence des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales pour les adhérents, et ceux liées aux problèmes spécifiques en résolution ci-après :

- multiplication des tontiniers non solvables ;
- caractère fréquent **des départs de tontiniers sans laisser d'adresse** ;
- "embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes.

Cette revue de littérature fera ressortir les points des connaissances sur le problème général et sur les problèmes spécifiques, tout en ayant à l'idée que les problèmes spécifiques constituent diverses formes de mise en exergue du problème général.

### **I- Point des connaissances sur le problème général de limitation des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales au profit des adhérents**

Par rapport à la thématique liée au problème général qui stipule la maîtrise des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales, l'objectif visé est de rechercher **les conditions de limitation des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales au profit des adhérents**. Pour ce faire, nous nous intéresserons à la notion de risques et à la limitation des sources de risques.

La finance informelle en général et les activités tontinières en particuliers relèvent du domaine du « non réglementaire » et exposent de ce fait tout agent qui s’y adonne aux risques inhérents à tout ce qui échappe partiellement ou totalement au Droit (GNANSOUNOU, 1998, p. 4).

Ainsi, le risque est une probabilité déterminée de non respect de l’obligation de remboursement, mais aussi à la liquidité des garanties (SOINTRAL cité par F. VINCENT, 1992, p. 7).

Les sources de risques du tontinier sont liées au non respect par le tontineur de ses obligation vis-à-vis du tontinier et celles du tontineur sont liées au non respect par le tontinier de ses obligations vis-à-vis du tontineur (GNANSOUNOU, 1998, p. 4-5).

Le choix judicieux des partenaires est la condition première de limitation des risques. Aussi, c’est la pression morale et sociale qui constitue l’élément essentiel de réduction des risques : elle peut s’exercer de façon efficace, car l’octroi de prêts se fait toujours à l’intérieur de petits groupes homogènes d’individus. Ces pratiques, malgré leurs limites, font partie de la réalité africaine : elles devraient davantage être étudiées et prises en compte dans l’élaboration de systèmes “modernes” de crédit qui puissent favoriser le développement économique des populations concernées (F. VINCENT, 1992, p. 159).

Une série de travaux s’est intéressée à la contribution des circuits financiers informels en matière de gestion de risques. Il en ressort que ces circuits contribuent de manière non négligeable et pluridimensionnelle à la couverture des risques divers auxquels sont exposés les membres des tontines, ce qui leur confère le qualificatif d’«assurance».

Dans l’ensemble, les ménages ruraux sont exposés à divers types de risques et mettent en place plusieurs stratégies de couverture. On peut les regrouper en deux types : stratégie implicite et stratégie explicite.

La littérature sur les stratégies de gestion de risques dans leur relation avec le système financier s'est beaucoup plus appesantie sur l'aspect implicite. Le système implicite de couverture contre le risque inclut entre autres les assistances de toute nature que peuvent s'apporter les sociétaires lorsqu'ils sont frappés par un événement malheureux, les prêts dont bénéficient de manière rotative ou non les membres des tontines, avec ou sans intérêt et qui permettent de résoudre les problèmes imprévisibles, l'épargne des membres constituée pour le motif de précaution, etc.

Analysant le système implicite de couverture contre le risque, il a été déjà mentionné que les systèmes financiers à travers les volets crédit et épargne pouvaient être utilisés à des fins d'assurance (R. TOWNSEND, 1990). C'est ainsi que les ménages ayant accès aux systèmes financiers améliorés pouvaient utiliser le crédit et l'assurance pour diversifier les risques (R. TOWNSEND, 1995, p.83-102). Le crédit peut être un substitut à l'assurance quand les opportunités de couverture contre les risques sont limitées et qu'un individu peut emprunter au lieu d'avoir recours à l'assurance (T. BESLEY, 1995, p. 115-127).

Dans le contexte de la gestion du risque, les besoins en assurance des ménages sont satisfaits à travers les circuits financiers informels à partir de systèmes d'obligation sociale et d'aide mutuelle, qui prévalent dans les groupes sociaux des pays en voie de développement. Ces systèmes opèrent comme de véritables sociétés d'assurance, gérées par le groupe ou la communauté, pour faire face aux situations urgentes (S. NGASAM, 2005, p.118).

L'épargne dans les tontines est perçue comme une garantie contre les risques et les incertitudes du futur, et comme un moyen d'assurer les investissements (E. FOKO, 1998, p.365).

Ainsi, les sources de risques constituent un facteur d'un impact économique et social pour les adhérents. Pour mieux limiter ces sources de risques, les adhérents ont dû faire recours à certaines mesures pour ce qui concerne le cas des tontines

mutuelles et commerciales. Ces mesures ont été identifiées à travers les problèmes spécifiques dans le cadre de la présente étude. Nous nous limiterons à quelques unes des multiples approches développées par les auteurs dans ce cadre pour être plus ou moins concis et précis.

## **II- Point des connaissances sur les problèmes spécifiques**

### **A- Point des connaissances sur la multiplication des tontiniers non solvables**

La thématique retenue au niveau de la vision globale de résolution de ce problème spécifique est celle qui mettra en exergue **la gestion efficace des fonds collectés**.

L'activité du tontinier doit prendre en considération un phénomène : sa fonction de « garde-monnaie » (= d'épargne) perd de son importance compte tenu de la méfiance qui se développe (les tontiniers sont de plus en plus nombreux, donc il existe de plus en plus de tontiniers mal intentionnés), tandis que sa fonction de crédit (d'avances) s'étend, ce qui pose le problème de la gestion de sa liquidité : comment accorder des prêts à certains si l'épargne de l'ensemble des participants est insuffisante pour assurer convenablement la pérennité de l'activité du tontinier ?

Pour la gestion de sa liquidité, trois solutions s'offrent au tontinier :

Une solution dans l'espace (le tontinier choisirait ses clients afin de mettre en adéquation leurs demandes de crédits avec l'ensemble des versements) mais on voit bien que la tendance est plutôt à une augmentation des demandes de crédit par rapport aux versements.

Une solution dans le temps : rendre plus réguliers les remboursements successifs d'un crédit afin de rendre plus prévisible les possibilités qu'à le tontinier de faire des avances. Mais cela ne lui laisse qu'une encaisse réduite, ce qui présente un risque pour son activité.

Une solution par l'autofinancement (le tontinier doit prendre sur ses fonds propres pour accorder des prêts), ce qui présente un risque important pour lui.

L'activité du tontinier est du domaine du micro crédit. Si les institutions bancaires classiques n'exercent pas ce type d'opérations, c'est parce que le coût de ce service est trop élevé, ce coût inclut les coûts de fonctionnement ainsi que les coûts de compensation des risques. En effet, prêter aux pauvres signifie encourir le risque de ne pas se voir rembourser. Pour parer à cette éventualité, certains tontiniers demandent des garanties comme l'engagement de l'emprunteur à aller travailler dans des secteurs où la main d'œuvre manque (C. BARON, p.8-9).

Les tontiniers doivent aussi désormais gérer leur liquidité, soit par exemple en obtenant que certains clients maintiennent leurs dépôts plus longtemps en leur versant un intérêt au lieu d'en prélever un, soit en déposant leurs excédents dans une banque, en contrepartie d'un crédit en cas de besoin... (M. LELART, 2004, p.8-9).

#### **B- Point des connaissances sur le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse**

Concernant ce problème, la thématique retenue s'inscrit dans une logique **de définition des normes de professionnalisation de métier des tontiniers.**

Les tontiniers prennent des initiatives pour se faire mieux connaître. Ils adoptent un logo qu'ils s'efforcent de vulgariser, ils distribuent des gadgets à leur nom, ils font de la publicité dans la presse ou à la radio...

Au lieu d'aller chaque jour au-devant de tous leurs clients, dans leur maison ou sur le marché, les tontiniers restent chez eux s'ils ont eux-mêmes un commerce ou ils s'installent dans un local adéquat, bien signalé par une enseigne, où ils assurent une permanence qui est le plus souvent en continue.

Les tontiniers ont commencé à s'organiser, en se regroupant au sein d'associations professionnelles dotées d'un statut. Des réunions régulières et une assemblée générale annuelle sont prévues, un organe exécutif, des commissaires aux comptes, un comité des sages... sont nommés. Ces innovations ont été introduites depuis dix ans au Bénin. Au-delà de la simple organisation de la profession, elles peuvent aller jusqu'à faciliter la contribution des tontiniers au financement de certains projets ou jusqu'à mettre en place un fonds de garantie ou une procédure de refinancement. A Cotonou, les tontiniers se sont même organisés en cellules au niveau des différents quartiers.

C'est ainsi que peu à peu les banquiers ambulants commencent à sortir de l'informel. Il en est de même des pratiques financières collectives qui constituent également de la finance, qui reposent cette fois non seulement sur la confiance entre le créancier et le débiteur, mais sur une réelle solidarité éprouvée par l'ensemble des participants (M. LELART, 2004, p. 12).

En Afrique, les tontines ne sont pas encore reconnues légalement. Cependant, on peut observer quelques modifications allant dans ce sens. Par exemple, dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine, une loi sur les institutions mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit est en cours d'adoption devant les parlements nationaux. Cette loi vise plutôt le secteur semi-formel, mais pourrait servir de tremplin aux tontines pour solliciter leur reconnaissance auprès des autorités (M. GASSE-HELLIO).

Pour parer aux risques de la profession tels que la fuite du tontinier ou sa malhonnêteté, la professionnalisation en corps de métier et la moralisation de ce corps est souhaitable.

Cette nouvelle dimension a été prise en compte par les institutions internationales comme le BIT ou l'ONU (C. BARON, p. 8).

### **C- Point des connaissances sur “l’embrouille” de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes**

La thématique retenue au niveau de la vision globale de résolution de ce problème spécifique est celle qui s’inscrit dans une logique de modèle générique basé sur **la maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité**

Si, à première vue, le système tontinier semble souffrir d’un manque de réglementation, il n’en est rien : il s’agit plutôt d’un ensemble de règles plus ou moins explicites qui sont différentes de celles du secteur financier formel et de nos institutions occidentales. Il est vrai que la paperasserie et la tenue d’une comptabilité complexe et détaillée sont absentes : les tontines adoptent des règles et règlements directement issus de la culture et des mœurs du pays.

Si ces institutions perdurent, c’est justement parce que ces règles existent et que la population ne les retrouve nulle part ailleurs. Il s’agit tout simplement de règles fondamentalement sociales telle que la solidarité, la confiance, le respect. En effet, la garantie d’une créance est assurée par la conduite passée de l’emprunteur en matière de remboursement, la bonne foi personnelle et la pression sociale pour maintenir les versements.

Nous observons donc que la finance informelle requiert de la part de ses participants un comportement hautement discipliné. Les prêteurs informels doivent s’auto-discipliner pour épargner les fonds qu’ils prêteront, et doivent également faire preuve de plus de discipline pour réunir les informations suffisantes sur leurs emprunteurs potentiels afin de prêter cet argent sur la base de la solvabilité. De leur côté, les emprunteurs informels doivent aussi faire preuve de discipline afin d’établir et d’augmenter leur solvabilité auprès des membres du groupe (S. DURANTHON et al, 2003, p. 8-9).

## **Section 2 : Méthodologie de recherche adoptée**

Notre méthodologie de recherche est accentuée sur deux volets à savoir : la dimension empirique et la dimension théorique et conceptuelle de la recherche.

### **Paragraphe 1 : Dimension empirique**

Elle va permettre de mettre en exergue la méthode d'enquête envisagée. A cet effet, nous avons plusieurs étapes à savoir :

- Objectifs de la collecte des données
- Nature de la collecte des données
- Cadre de l'enquête et population mère
- Echantillonnage
- Spécification des données à mobiliser.

#### **I- Objectifs de l'enquête et nature de la collecte des données**

##### **A- Objectifs de la collecte des données**

Nos enquêtes ont pour objectifs de mobiliser les données nécessaires à la vérification des différentes hypothèses formulées dans notre travail de recherche. Ainsi, d'une manière spécifique, nos enquêtes nous permettront de voir si :

- ✓ La multiplication des tontiniers non solvables est due à une gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine ;
- ✓ La tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents explique le caractère fréquent des départs de ces responsables sans laisser d'adresse ;
- ✓ La non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité par certains tontiniers traduit réellement leurs embrouilles dans la gestion de leurs comptes.

## **B- Nature de la collecte des données**

La vérification des hypothèses que nous avons formulées, nous a obligé à effectuer deux types d'enquêtes : une enquête interne à caractère quantitatif adressée à partir d'un guide d'entretien et une autre externe à caractère quantitatif adressée aux participants des différentes formes de tontines mutuelles et commerciales.

La recherche documentaire nous a permis de cerner les contours du sujet en vue de la rédaction de notre mémoire. Les principaux sites de documentation sont la bibliothèque de la FASEG, celle de l'ENAM, la salle de documentation du Laboratoire de Recherche des Performances et de l'Economie Informelle (LAREI). L'outil internet fut beaucoup utilisé lors de nos recherches.

## **II- Echantillonnage et outils de présentation des données**

### **A- Cadre de l'enquête et population mère**

La ville de Cotonou a été choisie comme le cadre de réalisation de nos enquêtes en raison de :

- ✓ La situation géographique du Bénin ;
- ✓ L'intensité des différentes formes de tontines
- ✓ Le temps et les moyens limités dont nous disposons.

Ainsi, notre population mère est composée :

- ✓ Des tontiniers
- ✓ De quelques participants des tontines mutuelles et commerciales.

### **B- Echantillonnage**

Vu l'effectif élevé de la population mère et de nos moyens très limités, nous avons effectué nos investigations sur un échantillon représentatif de la population mère. Comme caractéristique des enquêtés, nous avons retenu tout individu

ayant participé une fois à une tontine. Ces enquêtés ont été choisis au hasard dans la ville de Cotonou.

Ainsi, nous avons réussi à faire l'enquête par sondage sur un échantillon représentatif de 250 tontineurs et le guide d'entretien sur un échantillon de 35 tontiniers.

### **C- Spécification des données à mobiliser**

Les données mobilisées à travers nos enquêtes concernent :

- ✓ Leur avis sur la gestion faite des ressources tontinières par les responsables tontiniers ;
- ✓ Leur opinion sur la tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents ;
- ✓ Leur appréciation sur la maîtrise des règles de la comptabilité par les tontiniers.

### **Paragraphe 2 : Dimension théorique, difficultés rencontrées et limites des données**

Nous allons exposer ici, la dimension théorique et les problèmes auxquels nous nous sommes confrontés lors de notre enquête.

#### **I- Dimension théorique**

La dimension théorique vise à déterminer les outils d'analyse des données collectées et le cadre opératoire de l'étude afin de vérifier les hypothèses ci-dessus émises.

## **A- Les outils d'analyse**

Le dépouillement des données du guide et du questionnaire est fait à partir des informations recueillies auprès des enquêtés. Il existe plusieurs logiciels de dépouillement (Access de Microsoft office 97 pro, Excel, Word etc.), mais nous avons retenu de procéder au dépouillement manuel pour les questions ouvertes et à la méthode de tris à plats et les tris croisés pour les questions fermées et à choix multiples.

## **B- Le cadre opératoire de l'étude**

Pour mesurer le degré de vérification de nos hypothèses, nous allons nous servir de la tendance globale des résultats de nos enquêtes.

Le cadre de vérification des hypothèses est celui-ci : rappel de l'hypothèse, présentation de la théorie retenue et seuil de décision, énoncé de la variable dépendante et celle indépendante, critères de décision, puis validation ou non de l'hypothèse.

### **Hypothèse n°1 :**

La multiplication des tontiniers non solvables est due à une gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine.

#### **➤ *Présentation de la théorie retenue et seuil de décision***

L'insolvabilité des tontiniers est parfois due au manque de fonds au niveau de ces derniers. Alors, les aider à devenir solvables passera par la longue durée que feront les fonds des adhérents chez les tontiniers. Pour cela, parmi toutes les théories basées sur la multiplication des tontiniers non solvables, nous retiendrons l'approche de Michel LELART qui stipule que les tontiniers doivent gérer leur liquidité en obtenant que certains clients maintiennent leurs dépôts plus longtemps en leur versant un intérêt au lieu d'en prélever un.

Le tontinier étant animé de maintes intentions, on ne saurait accorder à première vue à une cause plus d'importance qu'à une autre. Ainsi, pour vérifier l'hypothèse formulée au niveau des tontiniers, nous donnerons à toutes les causes le même poids à priori. Alors, dans le cadre de la résolution objective du problème spécifique n°1 au niveau des tontiniers, nous en considérerons comme cause l'expliquant tout item qui aura un poids supérieur ou égal à la moyenne 33,33%.

Les tontineurs n'étant pas souvent impliqués dans la gestion des ressources tontinières, ne maîtrisent pas trop la gestion faite des ressources tontinières par les responsables des tontines. Ainsi, pour vérifier l'hypothèse formulée au niveau des tontineurs, nous nous baserons sur la logique que toute cause qui se révélera conforme aux opinions émises par la majorité absolue des enquêtés; sera retenue. Pour cela, il sera retenu tout item qui aura un poids supérieur ou égal à 51%.

➤ *Variable dépendante :*

La multiplication des tontiniers non solvables.

➤ *Variable indépendante*

Le non remboursement de la tontine à l'échéance par les tontiniers à leurs clients.

➤ *Critères de décision*

- ✓ Difficulté à dissocier les ressources tontinières de leurs patrimoines ;
- ✓ Octroi de crédit ou d'avance à des clients insolvable ;
- ✓ Gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine.

Hypothèse n°2 :

La tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents explique le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse.

➤ *Présentation de la théorie retenue et seuil de décision*

Il s'observe maintenant une prise de conscience en ce qui concerne l'activité tontinière au Bénin. Cela témoigne du fait que des associations ou groupements tontiniers ont commencé par naître. Ainsi, c'est une porte qui commence à s'ouvrir à la professionnalisation de ce métier. Nous retenons alors, la théorie de Michel LELART parmi celles basées sur les normes de professionnalisation du métier des tontiniers qui note le regroupement de certains et la sortie progressive de quelques-uns du secteur informel.

Le problème spécifique n°2 est un problème très sensible pour les tontiniers. Alors, à ce niveau, nous éviterons également tout jugement à priori dans le traitement des causes potentielles. Ainsi, nous accorderons la même pondération aux causes identifiées. Pour résoudre ce problème au niveau des tontiniers, nous prendrons donc cause y ayant conduit tout item qui aura un poids supérieur ou égal à la moyenne 33,33%.

Quant aux tontineurs, ils ne sont pas mieux informés que les tontiniers sur les raisons des départs de tontiniers sans laisser d'adresse. Ainsi, pour vérifier l'hypothèse formulée au niveau des tontineurs, nous nous baserons sur la logique que toute cause qui se révélera conforme aux opinions émises par la majorité absolue des enquêtés, sera retenue. Pour cela, il sera tout item qui aura un poids supérieur ou égal à 51%.

➤ *Variable dépendante :*

Le caractère fréquent des départs de certains tontiniers sans laisser d'adresse.

➤ *Variable indépendante :*

Manque de communication de la part de certains tontiniers envers leurs clients.

➤ *Critères de décision*

- ✓ Voyage imprévu ;

- ✓ Ambition démesurée ;
- ✓ Tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents.

Hypothèse n°3 :

La non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité est à la base de “l’embrouille” de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes.

➤ *Présentation de la théorie retenue et seuil de décision*

Malgré l’évolution de l’activité tontinière, celle-ci ne dispose pas encore d’une comptabilité précise. Nous retenons ici, l’approche de S. DURANTHON et al qui stipule que les tontines adoptent des règles et règlements directement issus de la culture et des mœurs du pays et que la comptabilité complexe et détaillée est inexistante.

Les causes potentielles identifiées au niveau de ce problème nous paraissent toutes d’une même importance au niveau des tontiniers. Ceci s’explique par le fait que la tenue efficace des comptes tontiniers dépend de la connaissance des comptes qu’ont les tontiniers. Nous attacherons donc la même pondération à toutes les causes. Ainsi, nous considérons à ce niveau tout élément de réponse à cette question ayant réuni un score supérieur ou égal à 33,33% pour identifier les causes réelles du problème.

Quant aux tontineurs, ils n’ont pas souvent une connaissance de la tenue efficace des comptes tontiniers. Ainsi, pour vérifier l’hypothèse formulée à leur niveau, nous nous baserons sur la logique selon laquelle toute cause qui se révélera conforme à la majorité absolue des opinions émises par les enquêtés, sera retenue. Pour cela, il sera retenu tout item qui aura un poids supérieur ou égal à 51%.

*Variable dépendante :*

“L’embrouille” de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes.

➤ *Variable indépendante :*

La mal compréhension entre les tontiniers et les tontineurs.

➤ *Critères de décision :*

- ✓ Négligence dans l'enregistrement des comptes ;
- ✓ Faible niveau d'instruction ;
- ✓ Non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité.

## **II- Difficultés rencontrées et limites des données**

La réalisation de ces enquêtes n'a pas été si aisée. De nombreuses embuches ont parsemé la voie, freinant ainsi, l'élan de l'étude et influençant par conséquent, le temps des recherches.

### **A- Difficultés rencontrées**

Au niveau des tontiniers, la majeure difficulté rencontrée est celle de leur identification.

En effet, l'identification des tontiniers ambulants n'a pas été si difficile, car il suffit juste, de les attendre chez un tontineur pour prendre un rendez-vous avec ces derniers. Mais, quant aux tontiniers des tontines mutuelles, l'identification a été très difficile.

Nous notons également une réticence de la part des enquêtés à nous fournir les informations nécessaires malgré tous les efforts que nous fournissons pour leur expliquer le but et l'intérêt de notre étude. Certains enquêtés nous prennent pour des agents du fisc ou de toute autre structure étatique et refusent de nous donner non seulement leurs noms et prénoms, mais surtout, les informations que nous voulons et parfois, vont même jusqu'à nous arracher nos fiches d'enquête.

Par ailleurs, l'analphabétisme ou le faible niveau d'instruction des enquêtés a rendu difficile le remplissage du questionnaire où, il nous revient de traduire les questions dans leurs langues nationales afin qu'ils ne puissent nous répondre.

Néanmoins, certains enquêtés se sont montrés très accueillants, très courtois et très ouverts envers nous ; ce qui nous a permis de mener à terme notre enquête.

## **B- Limites des données**

Vu le temps qui nous est imparti et les maigres moyens dont nous disposons, nos enquêtes se sont déroulées dans la ville de Cotonou du 17 Août au 04 Octobre 2009. Pour ce faire, les données collectées ne concernent simplement et purement que la ville de Cotonou.

Par ailleurs, sur les 250 questionnaires administrés à l'encontre des tontineurs, seuls 217 questionnaires ont été récupérés en bonne forme, car certains ont été soit égarés, soit mal remplis ou à moitié remplis.

## **Conclusion partielle**

Une fois le thème de notre travail est connu, nous avons fixé les objectifs à atteindre, construit les hypothèses et procédé à l'élaboration du tableau de bord de l'étude. La revue de littérature est aussi faite. Nous avons retenu enfin, une méthodologie de recherche qui est composée de deux volets : une dimension empirique et une dimension théorique.

Le troisième chapitre nous permettra de présenter les résultats de nos enquêtes, de vérifier nos hypothèses et de faire des propositions pour une limitation maximale des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales.

# **CHAPITRE TROISIEME**

**DE LA REALISATION DES ENQUETES AUX  
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS  
POUR LA LIMITATION DES SOURCES DE RISQUES  
DANS LES TONTINES MUTUELLES ET  
COMMERCIALES AU BENIN**

Dans ce chapitre, il sera question d'une part, de présenter et d'analyser les résultats des enquêtes, et d'autre part, de proposer des solutions aux risques identifiés et leurs conditions de mises en œuvre.

## **Section 1 : Présentation et analyse des résultats**

La présente section est consacrée à la présentation et à l'analyse des résultats.

### **Paragraphe 1 : Présentation des résultats**

Il concerne les résultats obtenus tant au niveau des tontiniers qu'au niveau des tontineurs.

#### **I- Présentation des résultats des enquêtes au niveau des tontiniers**

Il sera retenu ici, le point de vue de la majorité des enquêtés. Les données collectées peuvent être synthétisées comme suit :

##### **A- La multiplication des tontiniers non solvables**

Les enquêtes réalisées au niveau des tontiniers nous ont permis de savoir les éléments qui expliquent la multiplication des tontiniers non solvables. Ainsi, les résultats obtenus sont consignés dans le tableau 4 :

**Tableau 4 :** répartition des 35 tontiniers suivant les causes de la multiplication des tontiniers non solvables

| Type de tontine<br>Causes de<br>la multiplication<br>des tontiniers non<br>solvables        | Tontine<br>mutuelle | Fré-<br>quence<br>(%) | Tontine<br>commer-<br>ciale | Fré-<br>quence<br>(%) | Tontine<br>mutuelle et<br>commer-<br>ciale | Fré-<br>quence<br>(%) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|--------------------------------------------|-----------------------|
| Difficulté à dissocier les<br>fonds collectés de leurs<br>patrimoines                       | 03                  | 16,67                 | 02                          | 11,76                 | 05                                         | 14,29                 |
| Octroi de crédits ou<br>d'avance à des clients<br>insolvables                               | 04                  | 22,22                 | 03                          | 17,65                 | 07                                         | 20                    |
| Gestion non efficace<br>des ressources<br>tontinières par les<br>responsables de<br>tontine | 11                  | 61,11                 | 12                          | 70,59                 | 28                                         | 65,71                 |
| Total                                                                                       | 18                  | 100                   | 17                          | 100                   | 35                                         | 100                   |

Sources : Résultats de nos enquêtes 2009

#### **B- Le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse**

Les résultats relatifs à notre deuxième problème spécifique se présentent comme suit :

**Tableau 5** : Distribution des 35 tontiniers suivant les raisons du caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse

| Type de tontine<br>Causes<br>du caractère<br>fréquent des départs<br>de tontiniers sans<br>laisser d'adresse | Tontine<br>mutuelle | Fré-<br>quence<br>(%) | Tontine<br>commer-<br>ciale | Fré-<br>quence<br>(%) | Tontine<br>mutuelle et<br>commer-<br>ciale | Fré-<br>quence<br>(%) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|--------------------------------------------|-----------------------|
| Voyage imprévu                                                                                               | 01                  | 5,55                  | 02                          | 11,76                 | 03                                         | 8,57                  |
| Ambition démesurée                                                                                           | 03                  | 16,67                 | 04                          | 23,53                 | 07                                         | 20                    |
| Tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents          | 14                  | 77,78                 | 11                          | 64,71                 | 25                                         | 71,43                 |
| Total                                                                                                        | 18                  | 100                   | 17                          | 100                   | 35                                         | 100                   |

Sources : Résultats de nos enquêtes 2009

### C- **“L’embrouille” du tontinier dans la gestion de ses comptes**

Les résultats issus des enquêtes nous ont permis de présenter le tableau ci-après.

**Tableau 6 :** Répartition des 35 tontineurs suivant les raisons de “l’embrouille” de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes.

| Causes<br>de “l’embrouille”<br>de certains tontiniers<br>dans la gestion de<br>leurs comptes | Type de tontine | Tontine<br>mutuelle | Fré-<br>quence<br>(%) | Tontine<br>commer-<br>ciale | Fré-<br>quence<br>(%) | Tontine<br>mutuelle<br>et<br>commer-<br>ciale | Fré-<br>quence<br>(%) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|
| Négligence                                                                                   |                 | 02                  | 11,11                 | 01                          | 5,88                  | 03                                            | 8,57                  |
| Faible niveau d’instruction                                                                  |                 | 04                  | 22,22                 | 03                          | 17,65                 | 07                                            | 20                    |
| Non maîtrise des règles<br>élémentaires de la<br>comptabilité                                |                 | 12                  | 66,67                 | 13                          | 76,47                 | 25                                            | 71,43                 |
| Total                                                                                        |                 | 18                  | 100                   | 17                          | 100                   | 35                                            | 100                   |

Sources : Résultats de nos enquêtes 2009

## II- Présentation des résultats au niveau des tontineurs

Les résultats de nos enquêtes se présentent comme suit :

### A- Causes de la multiplication des tontiniers non solvables

Les enquêtes réalisées nous ont permis de savoir les éléments qui peuvent expliquer la multiplication des tontiniers non solvables. Ainsi, les résultats obtenus sont consignés dans le tableau 8 :

**Tableau 7** : Distribution des 217 tontineurs suivant les causes de la multiplication des tontiniers non solvables

| Causes<br>de la multiplication<br>des tontiniers<br>non solvables                     | Type de<br>tontine | Tontine<br>mutuelle | Fré-<br>quence<br>(%) | Tontine<br>commer-<br>Ciale | Fré-<br>quence<br>(%) | Tontine<br>mutuelle et<br>commer-<br>ciale | Fré-<br>quence<br>(%) |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|--------------------------------------------|-----------------------|
| Difficulté à dissocier les<br>fonds collectés de leurs<br>patrimoines                 |                    | 05                  | 7,04                  | 17                          | 11,64                 | 22                                         | 10,14                 |
| Octroi de crédit ou<br>d'avance à des clients<br>insolvables                          |                    | 10                  | 14,09                 | 32                          | 21,92                 | 42                                         | 19,35                 |
| Gestion non efficace des<br>ressources tontinières par<br>les responsables de tontine |                    | 56                  | 78,87                 | 97                          | 66,44                 | 153                                        | 70,51                 |
| Total                                                                                 |                    | 71                  | 100                   | 146                         | 100                   | 217                                        | 100                   |

**Source** : Résultats de nos enquêtes 2009

#### **B- Causes du caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse**

Nous rappelons que notre deuxième hypothèse est : «la tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations explique le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse». Les résultats relatifs à cette hypothèse se présentent comme suit :

**Tableau 8 :** Répartition des 217 tontiniers suivant les raisons du départ sans laisser leurs adresses de certains tontiniers

| Type de tontine                                                               | Tontine mutuelle | Fré-<br>quence<br>(%) | Tontine commer-<br>ciale | Fré-<br>quence<br>(%) | Tontine mutuelle et<br>commer-<br>ciale | Fré-<br>quence<br>(%) |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------------------------|-----------------------|
| Causes du caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse |                  |                       |                          |                       |                                         |                       |
| Voyage imprévu                                                                | 01               | 01,41                 | 06                       | 04,11                 | 07                                      | 3,23                  |
| Ambition démesurée                                                            | 03               | 4,22                  | 15                       | 10,27                 | 18                                      | 8,29                  |
| Caractère fréquent des départs sans laisser d'adresse                         | 67               | 94,37                 | 125                      | 85,62                 | 192                                     | 88,48                 |
| Total                                                                         | 71               | 100                   | 146                      | 85,62                 | 100                                     | 100                   |

**Source :** Résultats de nos enquêtes 2009

### **C- Causes de “l’embrouille” de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes**

Les résultats issus des enquêtes nous permettent ici, de savoir si réellement “l’embrouille” de certains tontiniers est due à la non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité ou non. Ainsi, ces résultats se présentent comme suit :

**Tableau 9** : Distribution des 217 enquêtés suivant les causes de “l’embrouille” de certains tontiniers dans leurs comptes

| Type de tontine<br>Causes de “l’embrouille” de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes | Tontine mutuelle | Fré-<br>quence<br>(%) | Tontine Commer-<br>ciale | Fré-<br>quence<br>(%) | Tontine mutuelle<br>et com-<br>merciale | Fré-<br>quence<br>(%) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------------------------|-----------------------|
| Négligence dans l’enregistrement                                                                    | 05               | 07,04                 | 03                       | 2,05                  | 08                                      | 03,69                 |
| Faible niveau d’instruction                                                                         | 08               | 11,27                 | 10                       | 6,85                  | 18                                      | 08,29                 |
| Non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité                                             | 58               | 81,69                 | 133                      | 91,10                 | 191                                     | 88,02                 |
| Total                                                                                               | 71               | 100                   | 146                      | 100                   | 217                                     | 100                   |

**Source** : Résultats de nos enquêtes 2009

## **Paragraphe 2 : Analyse des résultats**

Le présent paragraphe va nous permettre de faire l’analyse ou d’interpréter les résultats précédemment présentés.

### **I- Analyse des résultats au niveau des tontiniers**

#### **A- Analyse des résultats relatifs à la multiplication des tontiniers non solvables**

D’après le tableau 4, nous constatons tant dans les tontines mutuelles que commerciales, que la gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine constitue la raison principale de la multiplication des

tontiniers non solvables. Ceci s'explique par sa forte fréquence qui est de 61,11% dans les tontines mutuelles et 70,59% dans les tontines commerciales. Quant à l'octroi de crédit ou d'avance à des clients insolvable, il est de 22,22% dans les tontines mutuelles et de 17,65% dans les tontines commerciales. La difficulté de dissocier les fonds collectés de leurs patrimoines est de 16,67% et de 11,76% respectivement dans les tontines mutuelles et commerciales.

#### **B- Analyse des résultats relatifs au caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse**

Du tableau 5, il ressort que la tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents est la cause majeure du caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse, puisqu'elle apparaît avec une proportion de 77,78% dans les tontines mutuelles et de 64,71% dans les tontines commerciales. L'ambition démesurée, quant à elle, occupe 16,67% dans les tontines mutuelles et 23,53% dans les tontines commerciales. De même, 5,55% des enquêtés dans les tontines mutuelles et 11,76% dans les tontines commerciales répondent que le départ de certains tontiniers est dû à un voyage imprévu.

#### **C- Analyse des résultats relatifs à "l'embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes**

Le tableau 6 montre que 66,67% des enquêtés dans les tontines mutuelles et 76,47% des enquêtés dans les tontines commerciales affirment que la non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité explique "l'embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes. De même, 22,22% et 17,65% des enquêtés respectivement dans les tontines mutuelles et commerciales ont retenu pour cause le faible niveau d'instruction pour expliquer "l'embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes. La négligence de quelques-uns des tontiniers dans l'enregistrement des opérations tontinières explique

“l’embrouille” de ces derniers dans la gestion de leurs comptes à hauteur de 11,11% et de 5,88% respectivement dans les tontines mutuelles et commerciales.

## **II- Analyse des résultats au niveau des tontineurs**

### **A- Analyse des résultats relatifs à la multiplication des tontiniers non solvable**

Nous concluons à partir du tableau 8 que tant dans les tontines mutuelles que commerciales, la gestion non efficace des ressources tontinières est la principale raison de la multiplication des tontiniers non solvables. Elle est de 78,87% dans les tontines mutuelles et de 66,47% dans les tontines commerciales. L’octroi de crédit ou d’avance à des clients insolvable quant à lui, explique à hauteur de 14,09% et de 21,92% dans les tontines mutuelles et commerciales. De même, 7,04% et 11,64% des enquêtés respectivement dans les tontines mutuelles et commerciales ont retenu comme cause de la multiplication des tontiniers non solvables les difficultés à dissocier les fonds collectés de leurs patrimoines.

### **B- Analyse des résultats relatifs au caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d’adresse**

Le tableau 9 montre que 94,37% et 85,62% des enquêtés respectivement, dans les tontines mutuelles et commerciales, affirment que la tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents explique le caractère des départs de tontiniers sans laisser d’adresse. Quant à l’ambition démesurée, elle est de 4,22% et de 10,27% respectivement, dans les tontines mutuelles et commerciales. Le voyage imprévu n’est qu’en très faible proportion, soit 1,43% dans les tontines mutuelles, soit 4,11% dans les tontines commerciales.

**C- Analyse des résultats relatifs à “l’embrouille” de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes**

Du tableau 10, il ressort que la non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité est la cause majeure, puisqu’elle apparaît avec une proportion de 81,69% dans les tontines mutuelles et de 91,10% dans les tontines commerciales. De même, 11,27% des enquêtés dans les tontines mutuelles et 6,85% des enquêtés dans les tontines commerciales répondent que “l’embrouille” de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes est due à leurs faibles niveaux d’instructions. La négligence de certains tontiniers dans l’enregistrement des opérations tontinières explique cette “embrouille” dans les proportions respectives de 7,04% et de 2,05% dans les tontines mutuelles et commerciales.

## **Section 2 : De la vérification des hypothèses aux conditions de mise en œuvre des solutions**

Dans cette section, nous nous efforcerons de procéder successivement à la vérification des hypothèses formulées en tenant compte des seuils de décision fixés. Ensuite, nous proposerons des solutions aux problèmes retenus et enfin, nous définirons les conditions de leur mise en œuvre.

### **Paragraphe 1 : Vérification des hypothèses et approches de solutions**

Nous apprécierons dans ce paragraphe le degré de validation des hypothèses à partir de l'analyse des données de notre enquête et formulerons la synthèse du diagnostic au niveau de chaque problème spécifique. Nous présenterons subséquemment les approches de solutions à ces problèmes.

#### **I- Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic**

A ce niveau de l'étude, nous essayerons d'apprécier le degré de vérification des hypothèses à partir des données de nos enquêtes et établir le diagnostic.

##### **A- Degré de vérification des hypothèses**

###### **1- Degré de vérification de l'hypothèse liée au problème spécifique n°1**

En nous référant aux seuils de décision retenus pour la vérification de l'hypothèse n°1, il est prévu qu'il sera maintenu respectivement au niveau des tontiniers et des tontineurs, tout item qui aura réuni un poids supérieur ou égal à la moyenne 33,33% et à la majorité absolue 51% en vue de l'éradication de la cause se trouvant à la base de ce problème.

En effet, de l'analyse des données mobilisées au niveau des tontiniers, il ressort que la multiplication des tontiniers non solvables est due aux observations se présentant comme suit :

- La difficulté à dissocier les ressources tontinières de leurs patrimoines : 14,29%
- Octroi de crédit ou d'avance à des clients insolvable : 20%
- La gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine : 65,71%.

Et de l'analyse des données mobilisées au niveau des tontineurs, il ressort que la multiplication des tontiniers non solvables est due aux observations suivantes :

- La difficulté à dissocier les ressources tontinières de leurs patrimoines : 10,14%
- Octroi de crédit ou d'avance à des clients insolvable : 19,35%
- La gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine : 70,51%

Nous percevons respectivement au niveau des tontiniers et des tontineurs que, la gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine a un poids nettement supérieur aux poids fixés qui sont de 33,33% et 51%. Alors, l'hypothèse n°1 selon laquelle, la gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine est à la base de la multiplication des tontiniers non solvables se trouve ainsi vérifiée.

### *Conclusion*

Nous validons l'hypothèse n°1

*En effet, la multiplication des tontiniers non solvables est due à une gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine.*

## **2- Degré de vérification de l'hypothèse liée au problème spécifique n°2**

Pour la résolution de l'hypothèse n°2, il est respectivement fixé au niveau des tontiniers et des tontineurs comme seuils de décision tout item ayant un poids supérieur ou égal à 33,33% et à 51% des avis émis par les enquêtés sera retenu.

Ainsi, l'analyse des données mobilisées au niveau des tontiniers, nous permet de dire que le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresses est dû aux observations se présentant comme suit :

- Le voyage imprévu : 08,57%
- L'ambition démesurée : 20%
- La tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents : 71,43%.

Au niveau des tontineurs, l'analyse des données mobilisées nous amène à dire que le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse est dû aux observations ci-après :

- Le voyage imprévu : 03,23%
- L'ambition démesurée : 08,29%
- La tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents: 88,48%

De tout ce qui précède et, au sujet de seuils de décision fixés, nous retenons comme cause réelle : la tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents. Alors, l'hypothèse n°2 qui stipule que la tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents explique le caractère fréquent des départs sans laisser d'adresse se trouve donc vérifiée.

### *Conclusion*

L'hypothèse n°2 est validée.

Nous retenons alors définitivement que *la tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents explique le caractère fréquent des départs sans laisser d'adresse.*

### **3- Degré de vérification de l'hypothèse liée au problème spécifique n°3**

Dans ce cas, il a été respectivement fixé au niveau des tontiniers et des tontineurs que tout item qui aura un poids supérieur ou égal à 33,33% et à 51% sera retenu.

Du tableau 6, nous observons :

- La négligence dans l'enregistrement : 08,57%
- Le faible niveau d'instruction : 20%
- La non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité : 71,43%

Du tableau 10, nous observons :

- La négligence dans l'enregistrement : 03,69%
- Le faible niveau d'instruction : 08,29%
- La non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité : 88,02%

Nous percevons aisément que c'est la non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité qui a un poids largement supérieur aux poids retenus. Ainsi, l'hypothèse n°3 selon laquelle, la non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité est à la base de "l'embrouille" de certains dans la gestion de leurs comptes, est vérifiée.

#### *Conclusion*

L'hypothèse n°3 est validée.

Nous retenons que *la non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité est à la base de "l'embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes.*

### **B- Synthèse du diagnostic**

#### **1- Élément du diagnostic lié au problème spécifique n°1**

La vérification de l'hypothèse liée au problème spécifique n°1 nous permet de retenir de façon définitive que la multiplication des tontiniers non solvables est

due à une gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine.

## 2- Élément du diagnostic lié au problème spécifique n°2

Après étude du problème relatif au caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse, nous retrouvons comme élément du diagnostic que la tendance de plus en plus prononcée des tontiniers à détourner les cotisations des adhérents a engendré le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse.

## 3- Élément du diagnostic lié au problème spécifique n°3

Suite à la vérification de l'hypothèse liée au problème spécifique n°3, nous retenons que la non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité explique réellement "l'embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes.

Le tableau suivant résume les éléments du diagnostic liés à notre étude.

**Tableau 10 : Éléments du diagnostic**

| Problèmes spécifiques                                                                                     | Éléments du diagnostic                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Problème spécifique n°1</u> : Multiplication des tontiniers non solvables.                             | La multiplication des tontiniers non solvables est due à une gestion non efficace des ressources tontinières.                                                                      |
| <u>Problème spécifique n°2</u> :<br>Caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse.  | La tendance de plus en plus prononcée des tontiniers à détourner les cotisations des adhérents a engendré le caractère fréquent des départs des tontiniers sans laisser d'adresse. |
| <u>Problème spécifique n°3</u> :<br>"Embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes. | La non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité explique "l'embrouille" de certains dans la gestion de leurs comptes.                                                   |

Source : résultats de notre étude.

La synthèse du diagnostic étant faite, il nous incombe à présent de proposer des approches de solutions aux problèmes en étude.

## **II- Approches de solutions**

Une approche de solutions à un problème consiste à proposer des conditions d'éradication des causes qui se trouvent à l'origine de ce problème. Nous ferons cet exercice tout en tenant compte des objectifs préalablement fixés.

### **A- Approches de solutions au problème spécifique n°1**

Suivant la synthèse du diagnostic, la multiplication des tontiniers non solvables est due à une gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine. Ainsi, pour résoudre ce problème, il s'agira de mettre en application diverses mesures qui contribueront à identifier les conditions de réduction des tontiniers non solvables.

Au nombre de ces mesures, nous proposons d'abord, le respect de l'obligation d'épargner avant de bénéficier des levées de la part des tontineurs. Lorsque la levée des tontines précède l'épargne, ceci constitue l'un des facteurs pouvant rendre certains tontiniers non solvables.

Il faut aussi noter que le respect de l'obligation de loyauté doit être de mise. Par cette contrainte le tontineur est assujetti à une obligation vis-à-vis du tontinier.

De même, les tontineurs et les tontiniers doivent accepter de se soumettre au respect de la ponctualité de paiement et/ou de remboursement des cotisations. Lorsque le paiement des cotisations n'est plus régulier ou accuse de retard, le tontinier à l'échéance n'est pas en mesure de rembourser la tontine.

Par ailleurs, le tontinier doit être vigilant en matière d'octroi de prêts aux adhérents. Lorsqu'une étude de demande d'avance ou de crédit n'est pas faite de

façon rigoureuse, le tontinier peut toutefois se retrouver dans une situation d'insolvabilité.

Enfin, le respect du principe de transparence dans la gestion des ressources tontinières doit être de mise. Le respect de ce principe permettra non seulement aux tontiniers de ne pas abuser de la confiance placée en eux par les adhérents en leur remettant leurs cotisations mais aussi de séparer les comptes tontiniers de leurs patrimoines. Ainsi, la transparence dans la gestion des ressources tontinières contribuera à la réduction du nombre des tontiniers non solvables.

## **B- Approches de solutions au problème spécifique n°2**

Le diagnostic établi retient que le problème du caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse a été engendré par la tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents. Alors, résoudre ce problème revient à réduire la tendance de plus en plus prononcée des tontiniers à détourner les cotisations des adhérents. Pour y parvenir, nous suggérons le regroupement des tontiniers en associations ou en coopérations et l'instauration du système d'avaliseur pour plus de garantie de remboursement des cotisations. Ces deux facteurs contribueront à la réduction du caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse.

Les tontiniers doivent essayer d'accumuler de capitaux afin de quitter le secteur informel.

L'Etat doit aussi créer des conditions favorables pour l'intégration des tontines dans le secteur formel.

Enfin, les ONG, les Institutions d'Appui et de Crédit et autres institutions intervenant dans le secteur informel doivent œuvrer à éclairer les dirigeants des tontines sur le profil des responsables de tontine.

### **C- Approches de solutions au problème spécifique n°3**

Le diagnostic au niveau de ce problème a révélé que l'embrouille de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes est due à la non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité. Essayer de résoudre ce problème revient donc à remédier à cette cause.

A cet effet, nous proposons qu'un niveau minimal d'instruction soit exigé aux responsables tontiniers pouvant leur permettre de bien faire l'enregistrement des opérations tontinières.

Quant aux ONG, Institutions d'Appui et de Crédit et autres institutions intervenant dans le secteur informel, elles doivent éclairer les dirigeants de tontine en leur apprenant les méthodes les plus simples de gestion et de contrôles des comptes.

En ce qui concerne l'Etat, il doit faire des tontines, une véritable pépinière des institutions financières formelles en encourageant les tontiniers qui se mettent en association par des aides financières et des formations à leur endroit sur la gestion des comptes tontiniers.

La maîtrise de l'outil informatique et surtout des logiciels comptables pourrait aider les tontiniers à mieux gérer leurs comptes.

## **Paragraphe 2 : Conditions de mise en œuvre des solutions et synthèse de l'étude**

### **I- Conditions de mise en œuvre des solutions**

#### **A- Conditions de mise en œuvre des solutions liées au problème spécifique n°1**

La mise en œuvre efficace des solutions envisagées pour la résolution de ce problème passe par la mise en place d'un certain nombre de conditions.

Ainsi, pour le respect de l'obligation d'épargner avant de bénéficier des levées de la part des tontineurs et le respect de la ponctualité de paiement et/ou de rembourser des cotisations, il faut que ces deux principes soient les règles du

jeu préalablement inscrites dans les statuts et règlements intérieurs des tontines. A cet effet, aucune raison ne doit être admise pour justifier le retard, le non paiement de la cotisation ou le non remboursement de la tontine.

Il incombe aux responsables de tontine de faire une étude minutieuse et rigoureuse des demandes d'avance et de crédit avant d'octroyer les prêts. Cette étude prendra en compte les concepts de garanties et d'avaliseurs.

Enfin, la transparence dans la gestion des ressources tontinières passera par le respect des tontiniers à l'obligation de résultat. A cet effet, les tontiniers doivent faire preuve de bons gestionnaires tout en ayant soin de garder la confiance placée en eux par les adhérents. Il faut également que des contrôles réguliers soient faits des fonds collectés par les tontiniers. Ces contrôles nécessitent la mise en place des commissariats aux comptes dans les regroupements tontiniers.

## **B- Conditions de mise en œuvre des solutions liées au problème spécifique n°2**

Pour parvenir au regroupement des tontiniers en associations ou coopérations, il faut que l'Etat cesse de brimer les tontines et par conséquent œuvre pour la promotion des COOPEC et des ACECA. Ce regroupement consistera à un rassemblement des tontiniers de la même localité en associations statutaires et enregistrées au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Ceci leur permettra non seulement de décentraliser au sein d'une même association toutes les données relatives au nom, adresse, domicile et des garanties financières des tontiniers mais aussi d'avoir un seul compte bancaire ou un seul compte au niveau de la Caisse Nationale d'Epargne. A cet effet, tout décaissement est souhaité et signé par les premiers responsables de l'association. Une telle association a pour avantages d'être une source de garanties et de crédibilité pour les participants. Ainsi, elle constituera pour les tontiniers un creuset d'actions, de réflexions et de professionnalisme pour une modernisation de la pratique tontinière au Bénin. Elle

leur permettra également de faire la promotion de leur profession par le canal des publicités.

En outre, ces coopératives n'étant pas la propriété d'une seule personne, il y aura plus de respect aux ressources de ces coopératives, car leurs biens ne seront plus facilement confondus aux biens d'une seule personne.

En ce qui concerne le système d'avaliseur, il permettra à chaque membre de l'association de prouver sa bonne conduite.

L'accumulation de capitaux par les tontiniers leur permettra de quitter à moyen et/ou long terme le secteur informel et intégrer le secteur formel dans le but de s'afficher sur tous les marchés.

Enfin, pour réaliser les propositions de solutions relatives aux qualités des responsables de tontine, il faut que les ONG, les Institutions d'Appui et de Crédit organisent des séminaires de formation sur le management d'entreprise au profit des tontiniers. Ceci amènera certains tontiniers à se retirer du jeu du fait que ces derniers n'ont pas le profil requis.

### **C- Conditions de mise en œuvre des solutions liées au problème spécifique n°3**

Pour réaliser les propositions de solutions en vue d'étudier les conditions de gestion sans "embrouille" des comptes tontiniers, il est indispensable d'assurer certaines mesures.

Ainsi, pour assurer une gestion sans "embrouille" des comptes tontiniers, les tontiniers doivent avoir un niveau minimal d'instruction. Cela permettra aux tontiniers de maintenir et d'améliorer les documents comptables et les opérations qu'ils effectuent.

En ce qui concerne, les méthodes les plus simples de gestion des comptes, il faut que les ONG, l'Etat, les Institutions d'Appui et de Crédit et autres institutions intervenant dans le secteur informel organisent à l'endroit des responsables de tontine des séminaires de formation sur la gestion des comptes tontiniers. Ceci

mettra l'accent sur les règles élémentaires de la comptabilité. Il s'agira entre autres, de l'enregistrement des opérations tontinières, de pointage, et du maintien des documents comptables etc.

Les aides financières de l'Etat à l'endroit des associations de tontiniers seront une stratégie pour amener les tontiniers à travailler ensemble et ce, ils quitteront l'informel pour le formel. Dans ces associations, il y aura plus de rigueur en ce qui concerne la tenue de la comptabilité.

La maîtrise de l'outil informatique et surtout des logiciels comptables serait pour eux un grand atout car ils pourront enregistrer directement les opérations qu'ils effectuent avec leurs clients palliant ainsi au risque d'embrouille auquel ils sont autrefois exposés.

## **II- Synthèse de l'étude**

Au terme de cette étude, il nous serait utile de regrouper les différentes parties saillantes dans un tableau de synthèse. Ce tableau met en exergue les problèmes, les objectifs visés, les causes supposées être à l'origine des problèmes, le diagnostic établi et les solutions proposées pour éradiquer les causes.

Ce tableau de synthèse se présente comme suit :

**TABLEAU 11 : DE SYNTHESE DE L'ETUDE SUR LA LIMITATION DES SOURCES DE RISQUES DANS LA FINANCE INFORMELLE BENINOISE : CAS DES TONTINES MUTUELLES ET COMMERCIALES**

| NIVEAUX D'ANALYSE          | PROBLEMATIQUE                                                                                                                         | OBJECTIFS                                                                                                                                                            | CAUSES                                                                                                                                         | DIAGNOSTIC                                                                                                                                                                                                                          | SOLUTIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>NIVEAU GENERAL</b>      | <b><u>PROBLEME GENERAL</u></b><br>Recrudescence des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales pour les adhérents | <b><u>OBJECTIF GENERAL</u></b><br>Rechercher des conditions de limitation des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales au profit des adhérents | <b><u>CAUSE GENERALE</u></b><br><br>_____                                                                                                      | <b><u>DIAGNOSTIC GENERAL</u></b><br><br>_____                                                                                                                                                                                       | <b><u>SOLUTION GENERALE</u></b><br><br>_____                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>NIVEAUX SPECIFIQUES</b> | <b><u>PROBLEME SPECIFIQUE 1</u></b><br><br>La multiplication des tontiniers non solvables                                             | <b><u>OBJECTIF SPECIFIQUE 1</u></b><br><br>Identifier les conditions de réduction du nombre des tontiniers non solvables                                             | <b><u>CAUSE SPECIFIQUE 1</u></b><br><br>Gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine                        | <b><u>ELEMENT DU DIAGNOSTIC 1</u></b><br><br>La multiplication des tontiniers non solvables est due à la gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine                                            | <b><u>Solutions au problème spécifique n°1</u></b><br>-Respect de l'obligation d'épargner avant de bénéficier de levées<br>-Acceptation de se soumettre au respect de la ponctualité de paiement et /ou de remboursement des cotisations<br>-Respect du principe de transparence dans la gestion                                                                                                      |
|                            | <b><u>PROBLEME SPECIFIQUE 2</u></b><br><br>Le caractère fréquent des <b>départs de tontiniers sans laisser d'adresse</b>              | <b><u>OBJECTIF SPECIFIQUE 2</u></b><br><br>Déterminer le contexte de limitation des départs de tontiniers sans laisser d'adresse                                     | <b><u>CAUSE SPECIFIQUE 2</u></b><br><br>La tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents | <b><u>ELEMENT DU DIAGNOSTIC 2</u></b><br><br>La tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents explique le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse | <b><u>Solutions au problème spécifique n°2</u></b><br>-Regroupement des tontiniers en associations ou coopérations<br>-Instauration d'un système d'avaliseur pour plus de garantie de solvabilité<br>-Création des conditions d'intégration des tontines dans le secteur formel par l'Etat<br>-Œuvrer à éclairer les dirigeants de tontine sur le profil des responsables de tontine par les ONG, les |

|  |                                                                                                                   |                                                                                                                           |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                                                                   |                                                                                                                           |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                 | Institutions d'Appui et de Crédit et autres institutions intervenant dans le domaine du secteur informel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|  | <b><u>PROBLEME SPECIFIQUE 3</u></b><br><br>"L'embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes | <b><u>OBJECTIF SPECIFIQUE 3</u></b><br><br>Etudier les conditions de gestion sans "embrouille" des comptes des tontiniers | <b><u>CAUSE SPECIFIQUE 3</u></b><br><br>Non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité | <b><u>ELEMENT DU DIAGNOSTIC 3</u></b><br><br>La non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité est à la base de "l'embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes | <b><u>Solutions au problème spécifique n°3</u></b><br><br>-Exiger un niveau minimal aux responsables de tontine<br>-Œuvrer à éclairer les dirigeants de tontine sur les méthodes les plus simples de gestion des comptes et de contrôle régulier des comptes par les ONG, les Institutions d'Appui et de Crédit et autres institutions intervenant dans le domaine du secteur informel<br>-Encourager les associations de tontiniers par des aides financières et des formations à leur endroit sur la gestion des comptes tontiniers<br>-La maîtrise de l'outil informatique/logiciels comptables |

### **Conclusion partielle**

Au terme de ce chapitre, les enquêtes réalisées nous permettent d'apprécier le niveau de validation de chaque hypothèse. Nous pouvons alors dire que toutes les hypothèses de l'étude sont réellement validées. Cela témoigne alors de l'importance des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales. Nous avons donc proposé des solutions et les conditions de mises en œuvre afin de limiter un temps soit peu, ces sources de risques.

# CONCLUSION GENERALE

Parmi les divers modes traditionnels d'accumulation de l'épargne au Bénin, les tontines mutuelles et commerciales présentent des spécificités particulièrement intéressantes. Fondée sur les esprits de solidarité et d'entraide, la tontine mutuelle déborde largement le cadre de la simple épargne et de la couverture sociale pour s'étendre à des préoccupations purement financières à travers un double jeu de cotisation et d'enchère. La tontine commerciale quant à elle, est basée sur un mécanisme très simple (les dépôts précédaient les crédits, seuls les dépôts faisaient les crédits). Aujourd'hui, face aux multiples besoins des clients, on assiste progressivement à une quasi inversion du mécanisme précédemment décrit en ce sens que le crédit a tendance à devancer l'acte d'épargne et, peut donc, se situer à mi-chemin du cycle constitutif de l'épargne. Ainsi, dans ses tontines, le comportement et l'ignorance de certains responsables favorisent l'émergence des sources de risques.

En effet, la gestion non efficace des ressources tontinières par les responsables de tontine, la tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents, la non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité, l'absence d'un dispositif de sécurité constituent autant de facteurs majeurs de sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales.

Notre étude s'est basée sur la recherche de voies et moyens pour assurer une limitation efficace des sources de risques liées à l'activité tontinière au Bénin.

Ainsi, ces sources de risques se résument comme suit :

- La multiplication des tontiniers non solvables ;
- Le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse ;
- "L'embrouille" de certains tontiniers dans leurs comptes.

Dans le but de contribuer à la minimisation des sources de risques dans les tontines mutuelles et commerciales, nous avons formulé des recommandations et fait des propositions pour leurs mises en œuvre effectives.

Toutefois, il est important de signaler que les recommandations et suggestions faites dans ce mémoire ne peuvent être pratiques qu'avec une étroite collaboration entre les différentes personnes concernées, y compris le pouvoir politique. Aussi, pour une meilleure intégration des tontines au processus de développement de notre pays, ne faudrait-il pas que ce secteur subisse certains changements devant le conduire à sa formalisation ou sa vulgarisation.

Pour finir, cette étude demeure très modeste au sujet du travail qui reste à faire. Nous espérons qu'elle sera reprise et enrichie par des personnes mieux armées afin que les tontines mutuelles et commerciales deviennent en relation avec les autres institutions économiques, un véritable instrument de développement.

## Bibliographie

- ADECHOUBOU M. et AHOHOUNKPANZOUN M. (1993) « **Le secteur financier informel et son rôle dans le financement de l'industrie des PMA** » in Consultation pour l'ONUDI
- ADECHOUBOU M. A. & TOMETY S. N. (1992) « **Les banquiers ambulants du Bénin** » BIT-Genève.
- ADJAHOU D. A. et SOSSOU M. E. (1994) « **La tontine à enchères dans la finance informelle béninoise.** »
- AFFOGBOLO G. (1987) « **Analyse et implications des marchés financiers non organisés : cas des tontines en République Populaire du Bénin.** »
- ALOVOYEZE H. D. et EKPANGBO M. W. (2008) « **Conditions d'une gestion efficace des effets des modifications des prix dans le secteur pétrolier par le consommateur béninois.** »
- AMOUSSOUGA- G. F. (2008) « **Cours d'Economie Monétaire et Bancaire** » SE2 – FASEG.
- BEKOLO-EBE B. (1989) « **Le système des tontines : Liquidités, intermédiation, comportement d'épargne.** » In Revue d'Economie Politique, n°4, vol 5.
- DURANTHON S., GIZON A., SAKHO S. et SURGET V. (2003) « **Les tontines de femmes entrepreneures au Sénégal** », Module Relations Internationales et Développement.
- GNANSOUNOU C. S. (1999) « **Les risques dans la finance informelle- portefeuille tontinier et gestion des aléas dans les tontines béninoises.** » In Finance Informelle et financement du développement, sous la direction de LELART Michel. Liban : FMA, (Collection UF)
- LELART M. (1989) « **L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises** » In Revue Tiers Monde, n°118.
- LELART M. (2004) « **De la finance informelle à la micro finance** », AUF

LELART M. (1984) « **L'épargne informelle en Afrique, Les études de l'Institut Orléanais des Finances.** » Liban : MFA.

NDEYE S. (2004) « **Epargne et développement : la contribution mutualiste** », In [www.finansol.org](http://www.finansol.org)

# ANNEXES

## **QUESTIONNAIRE ADMINISTRE AUX TONTINEURS**

Bonjour Madame/ Monsieur

Nous sommes des étudiants en fin de formation à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) dans la filière Management des Organisations à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC). Nous avons engagé une recherche dans le domaine des tontines mutuelles et commerciales en vue de rédiger notre mémoire de fin de formation. A ce titre, nous souhaiterions que vous nous accordiez un peu de votre précieux temps pour répondre à ce questionnaire. Merci pour votre contribution à la réalisation de cette enquête.

1- Nom : .....

2- Prénom(s) : .....

3- Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐

4- Avez-vous participé une fois à une tontine ? Oui ☐ Non ☐

5- Si oui, laquelle des tontines ? Tontine Mutuelle ☐ Tontine Commerciale ☐

6- Selon vous, qu'est-ce qui peut être à la base de la multiplication des tontiniers non solvables ?

Gestion non efficace des ressources tontinières ☐

Difficulté de dissocier les ressources tontinières de leurs patrimoines ☐

Octroi de crédits ou d'avance à des clients insolvable ☐

7- Qu'est-ce qui peut selon vous expliquer le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse ?

Tendance de plus en plus prononcée de certains tontiniers à détourner les cotisations des adhérents ☐ Voyage imprévu ☐

Ambition démesurée ☐

8- Qu'est-ce-qui peut justifier selon vous "l'embrouille" de certains tontiniers dans la gestion de leurs comptes ?

Non maîtrise des règles élémentaires de la comptabilité ☐

Négligence dans l'enregistrement des opérations ☐

Faible niveau d'instruction ☐

9- Quelles sont enfin vos suggestions à l'endroit des tontiniers dans le but de réduire les risques des tontines mutuelles et commerciales

.....

.....

.....

.....

## **GUIDE D'ENTRETIEN (Tontiniers)**

Bonjour Madame /Monsieur

Nous sommes des étudiants en fin de formation à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) dans la filière Management des Organisations à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC). Nous avons engagé une recherche dans le domaine des tontines mutuelles et commerciales en vue de rédiger notre mémoire de fin de formation. A ce titre, nous souhaiterions que vous nous accordiez un peu de votre précieux temps pour cet entretien. Merci pour votre contribution à la réalisation de cette enquête.

1- Nom :.....

2- Prénom(s) :.....

3- Laquelle des tontines dirigez-vous ?    Tontine mutuelle                      Tontine ☐  
commerciale                      ☐

4- Quelles sont les modalités d'accès à votre tontine ?

.....  
.....

5- Dans l'exercice de votre activité tontinière, quelles sont les sources de risques auxquelles vous vous êtes exposées ?

.....  
.....  
.....

6- Comment les gérez-vous ?

.....  
.....

7- Selon vous, qu'est-ce-qui explique le caractère fréquent des départs de tontiniers sans laisser d'adresse ?

.....  
.....

8- A quoi peut être due selon vous, la multiplication des tontiniers non solvables ?

.....  
.....  
9- Qu'est-ce qui peut expliquer selon vous, "l'embrouille" de certains  
tontiniers dans la gestion de leurs comptes ?  
.....  
.....

10-Autres renseignements :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## **Fonctionnement d'une tontine aléatoire à droit de participation payant : la Tontine Universelle**

### **Etape n°1 : Achat et validation du bulletin de participation**

A cette étape, le nouveau participant achète chez un ancien participant un bulletin (qui comporte quatre noms en position de bénéficiaire) à 2000 francs CFA. Il inscrit ses coordonnées dans la case "adhérent". Il vient ainsi d'acheter son droit d'adhésion grâce à ses 2000 francs CFA.

Puis, il présente ce bulletin au guichet de l'APC pour validation moyennant la somme de 6000 francs CFA qui sera répartie entre l'APC (2000 francs) et les quatre participants (4000) à raison de 1000 francs par participant.

L'opération de validation prend fin l'APC remet au participant quatre bulletins où figure son nom en quatre position. L'étape 1 prend fin lorsque le participant arrive à vendre ces quatre bulletins à quatre nouveaux participants, à 2000 francs par pièce. Après cette opération, l'adhérent aura dépensé 8000 francs et récupéré 8000 francs.

### **Etape n°2 : Validation des quatre premiers bulletins de prise de gain**

Dès la validation de ces quatre bulletins, le participant récupère 4000 francs et son nom passe en troisième position sur  $4 \times 4 = 16$  bulletins.

### **Etape n°3 : Validation des seize bulletins suivants de prise de gain**

Si cette validation s'opère effectivement le participant gagne 16000 francs et son nom passe en deuxième position sur  $16 \times 4 = 64$  bulletins.

### **Etape n°4 : Validation des 64 bulletins suivants de prise de gain**

Si cette validation se réalise effectivement le participant obtient un gain supplémentaire de 64000 francs et son nom passe en première position sur  $64 \times 4 = 256$  bulletins de prise de gain.

**Etape n°5 : Validation des 256 derniers bulletins de prise de gain**

Une fois ses 256 bulletins validés, le participant récupère encore 256000 francs et son nom disparaît de la chaîne.

A la fin de cette étape, et dans le meilleur des cas, l'adhérent (x) aurait déboursé 8000 francs et encaissé 348000 francs soit un gain net de 340000 francs.

## **Fonctionnement d'une tontine aléatoire à droit de participant gratuit : la Tontine Turbo**

### **Etape n°1 : Obtention et validation du bulletin de participation**

Le nouveau participant reçoit à titre gracieux un bulletin qui porte six noms en position de bénéficiaire. Il présente le bulletin à la BIESB pour sa validation moyennant une somme de 1000 francs CFA qui sera répartie entre le tontinier (400 francs) et les quatre anciens participants (600 francs). En retour, le participant reçoit sans frais trois nouveaux bulletins. Le nom du participant est inscrit en sixième position sur ses trois bulletins.

### **Etape n°2 : Don et validation des trois premiers bulletins de prise de gain**

Dès la validation de ses trois bulletins, le participant récupère 300 francs et sa position financière qui était de -1000 francs passe à -700 francs puis son nom passe en cinquième position sur  $3 \times 3 = 9$  bulletins de prise de gain.

### **Etape n°3 : Validation des 9 bulletins de prise de gain**

C'est une validation qui permet au participant de récupérer au meilleur des cas 900 francs et d'atteindre une position financière positive sur  $9 \times 3 = 27$  autres bulletins de prise de gain.

Ainsi de suite jusqu'à la septième et dernière étape.

### **Etape n°7 : Validation des 729 derniers bulletins de prise de gain**

Après cette validation, le participant récupère 72900 francs et son nom disparaît de la chaîne. A la fin de cette étape et dans le meilleur des cas, l'adhérent aurait obtenu un gain net de 108200 francs CFA en ne déboursant que 1000 francs.